



TOME 1

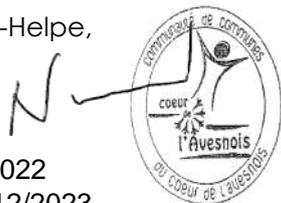
RAPPORT DE PRESENTATION

PARTIE 6 – ANNEXES
A – DIAGNOSTIC AGRICOLE

Approbation - Décembre 2023

Vu pour être annexé à la délibération approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal,

Fait à Avesnes-sur-Helpe,
Le président



ARRETE LE 20/12/2022
APPROUVE LE 18/12/2023

L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE L'AVESNOIS

Diagnostic agricole dans le cadre
de l'élaboration du PLUI

SOMMAIRE



► PREAMBULE

- Objectifs et contexte de l'étude
- Calendrier
- Méthode de travail

► PARTIE 1 : L'agriculture, une activité de poids sur le territoire du Cœur de l'Avesnois

► PARTIE 2 : Fonction sociale « campagne habitée »

- Lieu de vie : habitat, déplacements...
- Agriculture garante de l'identité et de l'attractivité d'un territoire : patrimoine bâti et culturel riche
- Contribution au dynamisme du tissu social

► PARTIE 3 : Fonction économique « campagne ressource »

- Production de biens alimentaires et non alimentaires, de matières premières et de produits transformés
- Création d'emplois non délocalisables d'emplois directs et indirects
- Circuits de commercialisation associant filières longues et filières courtes

► PARTIE 4 : Fonction environnementale « campagne nature »

- Mise en valeur et entretien des espaces
- Composante majeure du paysage
- Maintien d'espaces ouverts

► PARTIE 5 : Perspectives pour l'agriculture sur le territoire à horizon 5/10 ans

OBJECTIFS ET CONTEXTE DE L'ÉTUDE

- Présentation des objectifs d'un diagnostic agricole
- Calendrier et principales étapes
- Présentation des modalités de collecte de l'information et des précautions méthodologique
- Éléments de contexte réglementaire sur le territoire

LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE

Un concept qui définit la place de l'agriculture dans la société et sur toutes ses facettes



► Fonction économique « campagne ressource »

- Production de biens alimentaires et non alimentaires, de matières premières et de produits transformés
- Création d'emplois non délocalisables d'emplois directs et indirects
- Circuits de commercialisation associant filières longues et filières courtes



► Fonction environnementale « campagne nature »

- Mise en valeur et entretien des espaces
- Composante majeure du paysage
- Maintien d'espaces ouverts



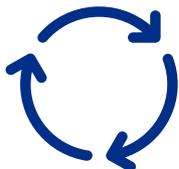
► Fonction sociale « campagne habitée »

- Lieu de vie : habitat, déplacements...
- Agriculture garante de l'identité et de l'attractivité d'un territoire : patrimoine bâti et culturel riche
- Contribution au dynamisme du tissu social

OBJECTIFS DU DIAGNOSTIC



Disposer d'une bonne **connaissance de l'agriculture locale**, de ses **spécificités** et de ses **dynamiques**



Apprécier les **besoins** et les **enjeux** à court et à moyen terme afin d'appréhender les **perspectives d'évolution** de l'activité agricole du territoire



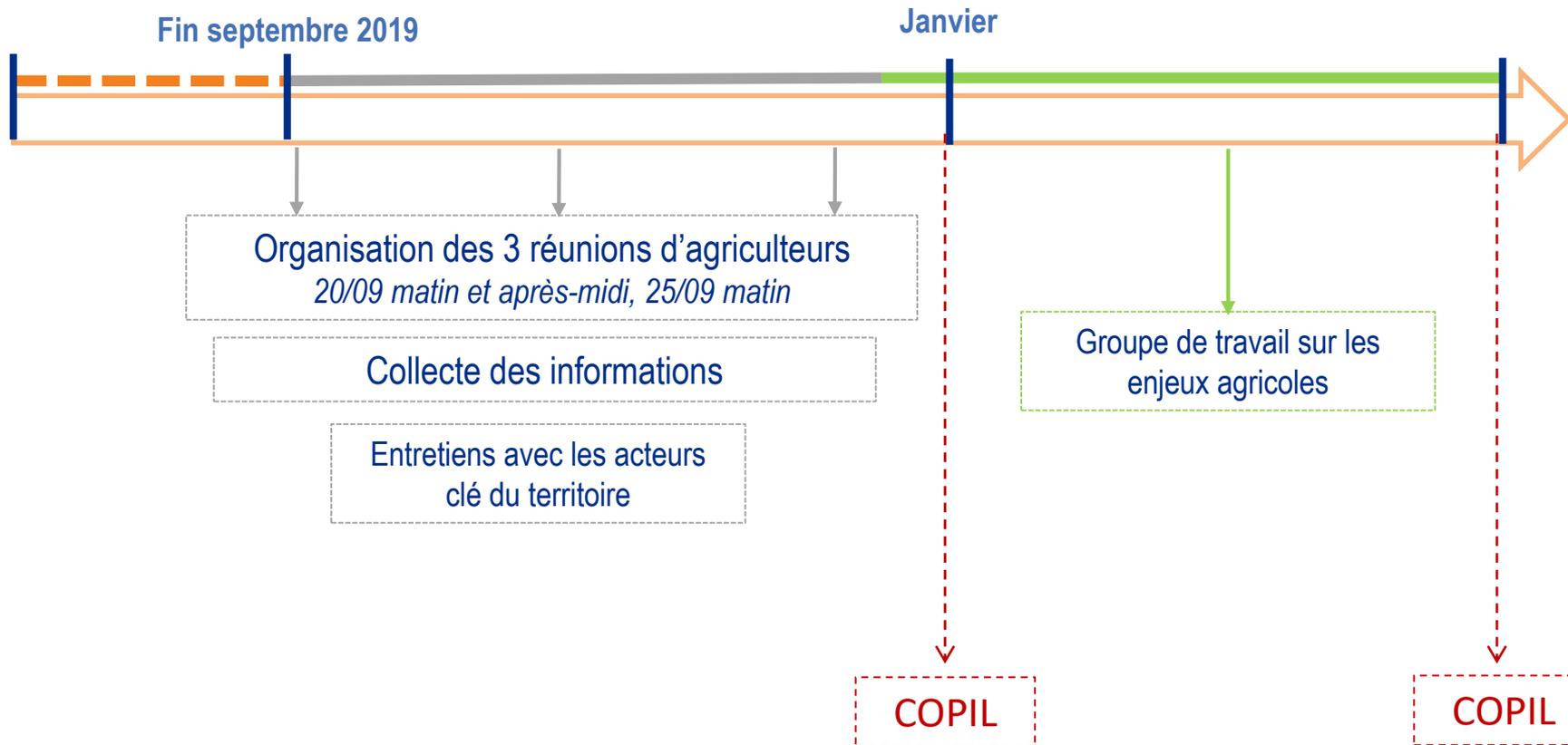
Veiller conjointement à la **bonne prise en compte de la dimension agricole sur le territoire**

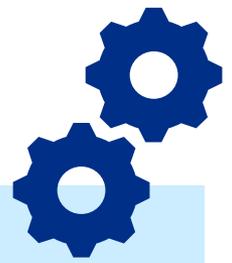


Lancement de la démarche
(Septembre 2019)

Étape 1 :
Etat des lieux
(Septembre 2019– Décembre 2019)

Étape 2 :
Préconisations
(Janvier 2020-Mars 2020)





Collecte d'informations via des entretiens collectifs

- ▶ 10 entretiens par groupe de communes rassemblant une quarantaine d'agriculteurs
- ▶ Collecte des informations via la sollicitation d'un ou plusieurs agriculteurs pour chaque commune
- ▶ Repérage et compilation des données suivantes :
 - Bâti agricole : sièges, sites secondaires et friches agricoles
 - Collecte d'informations générales sur les exploitations : nombre de chefs d'exploitation, classe d'âge, système d'exploitation
 - Travail sur les circulations agricoles
 - Repérage d'éventuelles problématiques sur les communes (liées aux conflits d'usage, gestion des cours d'eau...)

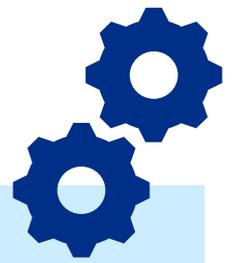
Traitement et analyse des questionnaires individuels

- ▶ Un questionnaire qui balaie l'ensemble des dimensions de l'exploitation : dimension humaine, foncière, économique
- ▶ Des analyses produites en fonction du taux de retour aux questionnaires

Autres sources de données mobilisées

- ▶ Le **Recensement Général de l'Agriculture** (RGA) = enquête réalisée tous les 10 ans auprès de l'ensemble des exploitations qui permet de **comparer** les territoires entre eux et de connaître **l'évolution** de l'agriculture dans le temps (**entre 1979 et 2010**)
- ▶ Des données agricoles issues de divers organismes : DRAAF, MSA...
- ▶ Des données globales pour caractériser le territoire : INSEE, CCI...
- ▶ Les données issues des autres partenaires de la 3CA : PNR et ADUS

PRÉCAUTIONS MÉTHODOLOGIQUES



▲ Définition d'une exploitation agricole

▶ Définition du RGA

- Avoir une activité agricole
- Exploitation d'une dimension supérieure à 1 ha de SAU ou 0,2 ha de cultures spécialisées
- Soumise à une gestion courante indépendante (SIRET)

▶ Définition de la Chambre d'Agriculture pour les enquêtes

- Les exploitations agricoles en activité (hors retraités avec parcelle de subsistance)
- Les maraichers, horticulteurs, arboriculteurs
- Les centres équestres (relevant de l'activité agricole depuis la loi du 23 février 2005)

▶ Précaution d'utilisation des données du RGA

- De par sa définition de l'exploitation agricole, le RGA inclut un certain nombre de **petites structures conduites par des retraités** qui gardent une surface dite de subsistance.
- Le dernier recensement se base sur des enquêtes réalisées en 2009, soit un **décalage de près de 10 ans** par rapport au présent travail.

→ La **Chambre d'Agriculture dénombre toujours moins d'exploitations que le RGA**

▲ Portée des enquêtes

- ▶ Le repérage des exploitations a couvert **l'ensemble des exploitations** du territoire. Les renseignements qui s'y rattachent sont issues de renseignements pris lors des entretiens collectifs.
- ▶ Les chiffres et données issus sont à prendre avec précaution et sont croisés avec d'autres sources de données (RGA, RPG...). Les informations ont été recueillies via des réunions d'agriculteurs et peuvent ne pas être complètement exhaustives

▲ Validité des données

- ▶ Les **données sont valables à un instant T** et n'ont **pas de valeur juridique**. Elles correspondent à la situation de l'exploitation au moment de l'enquête et nécessitent une actualisation dans le temps.

▲ Éléments cartographiques

- ▶ La cartographe est principalement issue des données du **RPG 2017** (déclarations PAC) enrichies des éléments repérés lors des entretiens avec les agriculteurs

L'AGRICULTURE, UNE ACTIVITÉ DE POIDS SUR LE TERRITOIRE DE LA 3CA

- Contexte pédoclimatique
- Productions et filières présentes
- Analyses de la démographie agricole
- Méthodes de production et signes de qualité
- Activités de diversification



CHIFFRES CLÉ DU TERRITOIRE ET DE SON AGRICULTURE

1



- 43 communes, 41 947 ha
- 30 446 habitants (INSEE 2016)
- 73 hab/km²
- Un territoire en zone PNR



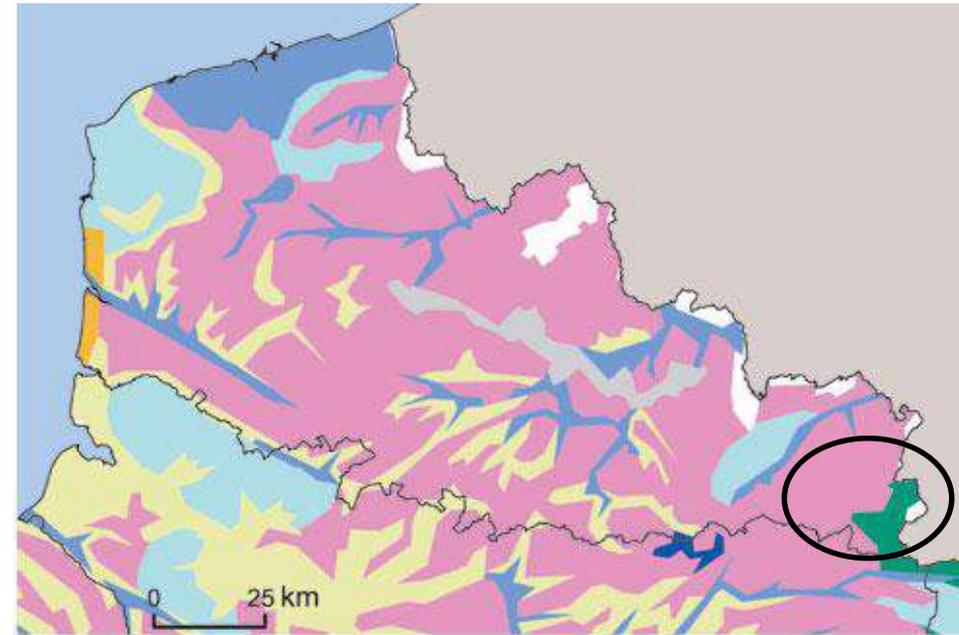
- 74 % du territoire occupé par l'agriculture
- 95 % des exploitations font de l'élevage !
- Environ 400 exploitations
- Plus de 520 chefs d'exploitation



- Plus de 1500 emplois liés à l'agriculture
- Soit près de 20 % des emplois du territoire

UN CONTEXTE PEDOCLIMATIQUE PARTICULIER À L'ÉCHELLE DES HAUTS DE FRANCE

1



Sols des roches calcaires

■ Rendosols, calcosols, calcarisols et calsisols

Sols des matériaux

■ Calcisols, calcosols, brunisols saturés, pélosols

Sols des matériaux sableux

■ Régosols

■ Podzosols

Sols d'altérations peu différenciés

■ Brunisols dystriques, alocrisols

Sols de formations limoneuses

■ Luvisols typiques, néoluvisols

Autres sols

■ Fuviosols, rankosols

■ Non sol

■ Données manquantes

UN CONTEXTE PEDOCLIMATIQUE PARTICULIER À L'ÉCHELLE DES HAUTS DE FRANCE

1

Un climat continental marqué

- ▶ Des saisons plus marquées qu'à l'échelle régionale avec des amplitudes thermiques plus importantes : des étés plus chauds et des hivers plus rigoureux
- ▶ Un territoire relativement protégé du vent par le relief
- ▶ Une pluviométrie relativement importante à cause de l'effet des premiers contreforts des Ardennes

Un secteur vallonné et des sols de moindre qualité agronomique

- ▶ Un territoire au cœur de la Thiérache et situé sur les contreforts des Ardennes
 - Une altitude supérieure au reste de la région (entre 150 et 220 m)
 - Un territoire maillé par un réseau dense de petites rivières sinueuses
 - Un espace vallonné marqué par des pentes plus ou moins douces
- ▶ Des sols argileux et argileux limoneux lourds, durs à travailler et fréquemment humides

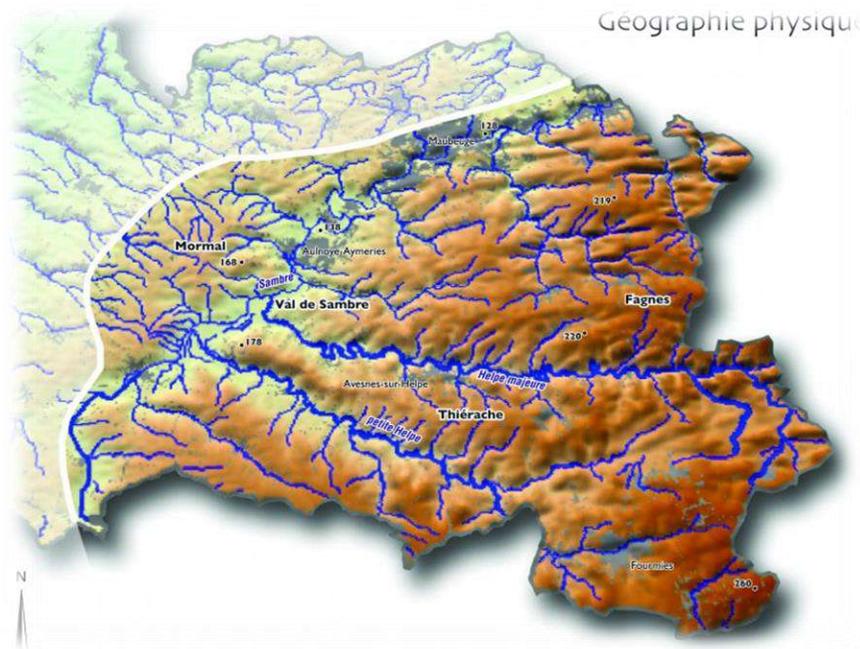
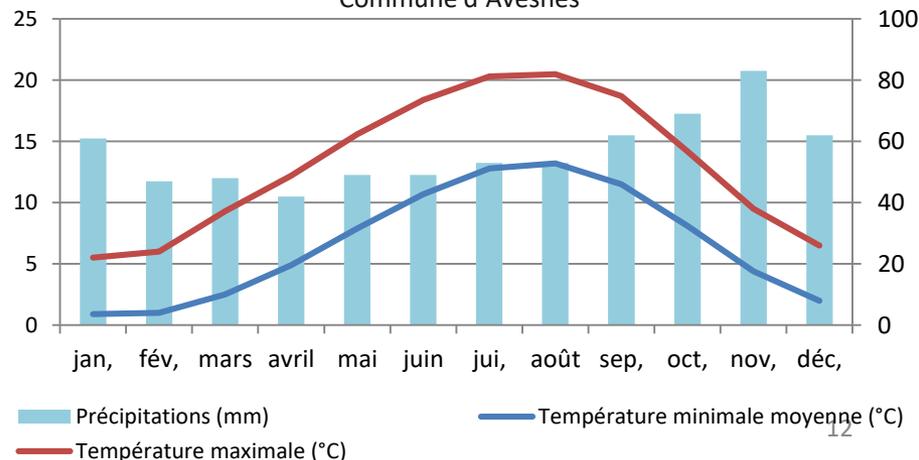


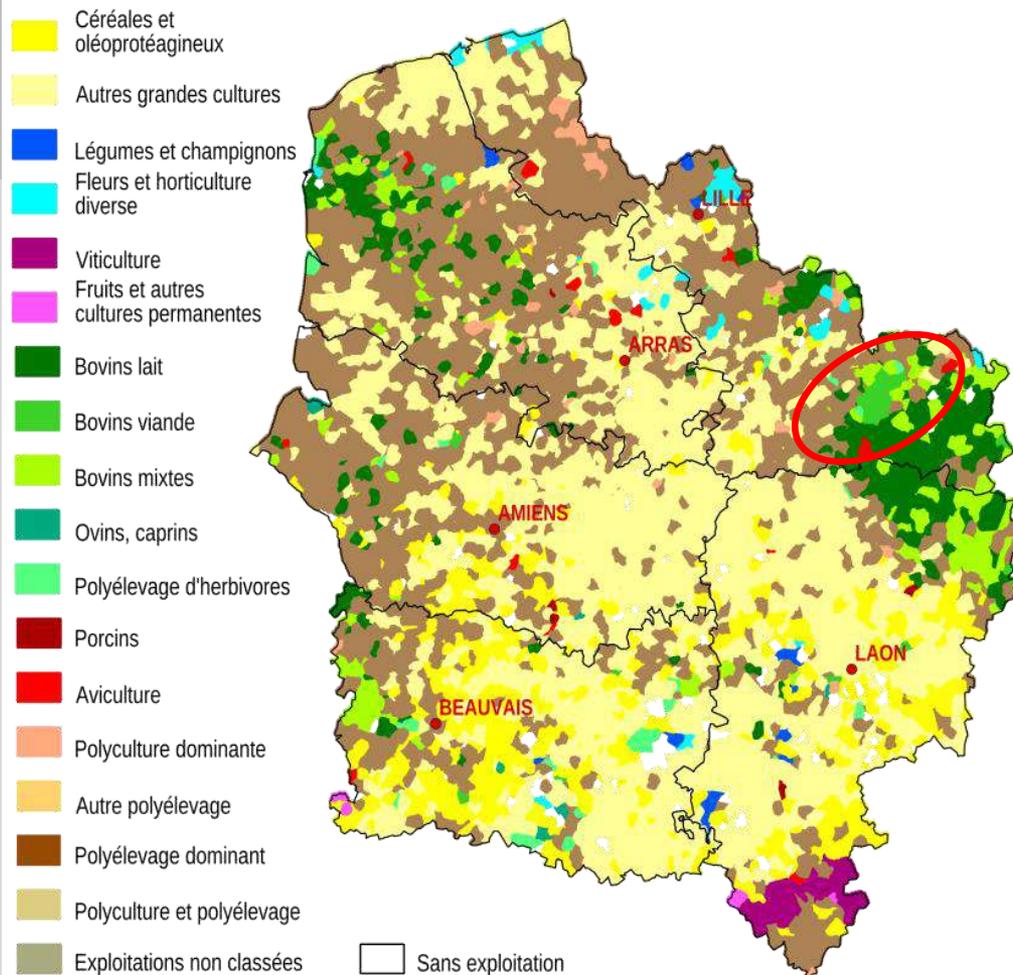
Diagramme climatique
Commune d'Avesnes



UN TERRITOIRE QUI SE DÉMARQUE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

1

Orientation technico-économique de la commune



Un bassin d'élevage majeur à l'échelle des Hauts de France

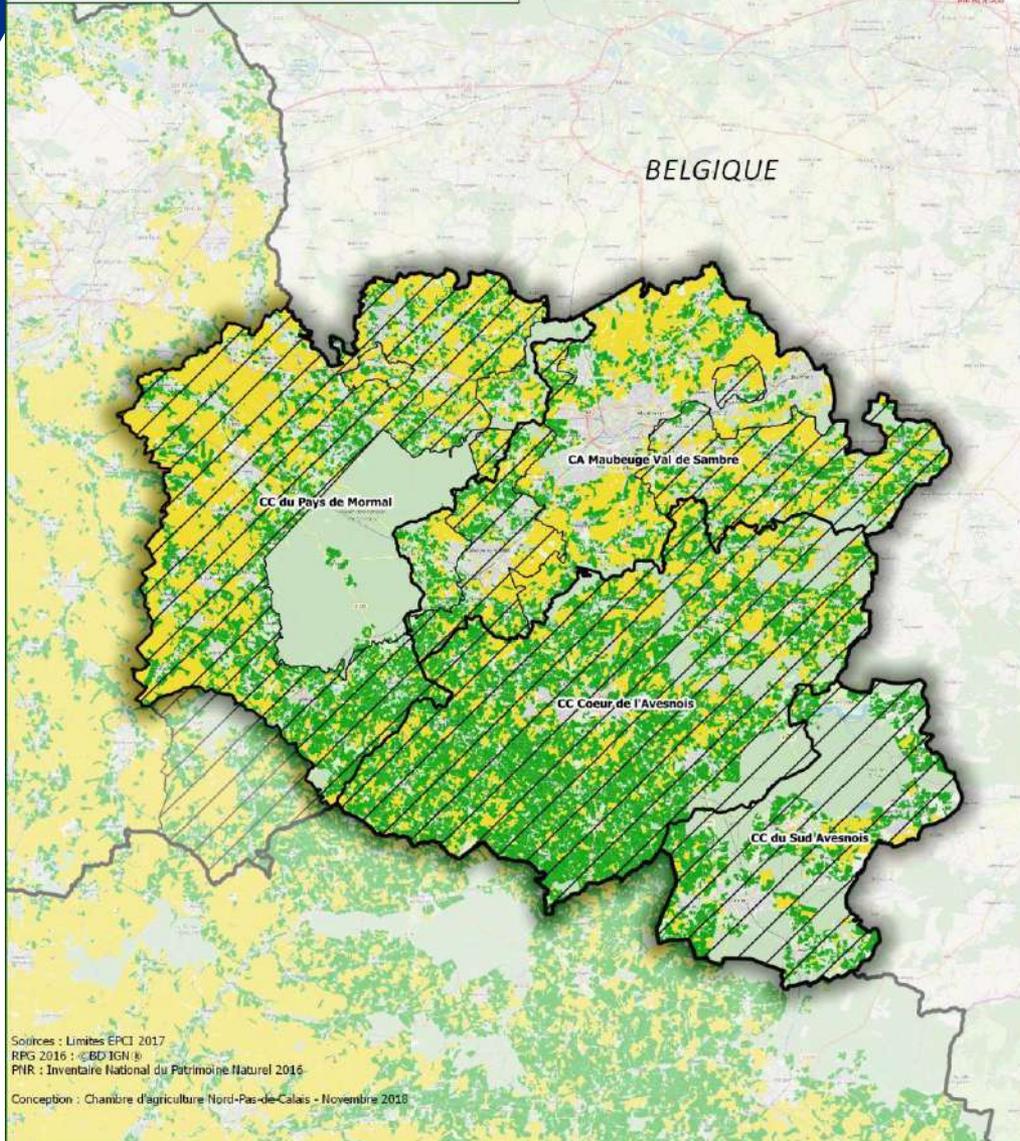
- ▶ Plus de 90 % des exploitations du Cœur de l'Avesnois pratiquent au moins une activité d'élevage contre 44 % à l'échelle des Hauts de France
- ▶ Dominante très marquée de systèmes d'élevage bovin, laitiers, viande ou mixtes, contrairement au reste de la région qui présente des systèmes d'exploitation plus « généralistes » : grandes cultures et polyculture-élevage
- ▶ Un phénomène présent principalement sur le territoire de la Grande Thiérache et sur le secteur du Boulonnais

Des systèmes d'exploitation très spécialisés, en lien avec le contexte pédoclimatique du territoire



L'HERBE, PRINCIPALE COMPOSANTE DES SYSTÈMES DE PRODUCTION

1



Sources : Limites EPCI 2017
 RPG 2016 : ©BD IGN
 PNR : Inventaire National du Patrimoine Naturel 2016
 Conception : Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais - Novembre 2018

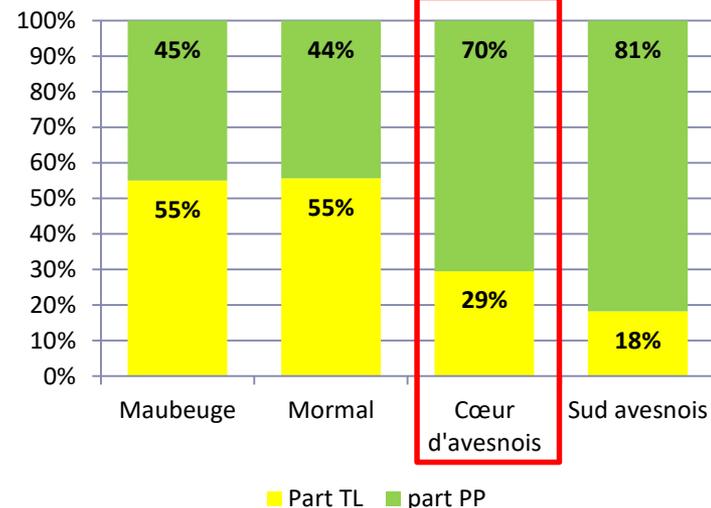
Légende

- Limites départementales
- Limites EPCI
- PNR Avesnois
- Terres labourables
- Prairies

0 7.5 15 km



Utilisation de la SAU par EPCI



▲ Cœur de l'Avesnois, territoire qui se caractérise par le bocage

- ▶ 70 % de la surface cultivée sur le territoire est en surfaces toujours en herbe, contre 57 % à l'échelle de l'arrondissement
- ▶ Définition du bocage : « Type de paysage agraire où les terres et les prairies sont encloses par des levées de terre plantées d'arbres, de haies vives constituant un maillage plus ou moins grand et où l'habitat est dispersé »

L'AGRICULTURE GÉNÈRE DE NOMBREUX EMPLOIS

1

GRANDE THIÉRACHE



+



CŒUR DE L'AVESNOIS



+



A titre de comparaison

- **6 %** dans le Nord
- **26 %** dans l'Aisne

Sources : fichier agroalimentaire partenarial régional : CCI-Agroé-Chambre d'Agriculture 2016 ; MSA59-62

Il s'agit de données globales concernant tous les acteurs économiques liés aux filières agricoles à l'échelle du territoire. Ne figurent donc pas les emplois induits par les opérateurs qui se trouvent en dehors du territoire (ex : itarières). L'emploi correspond ici au nombre d'actifs travaillant dans l'ensemble des activités recensées de l'amont à l'aval, quel que soit le statut d'emploi (saisonnier, permanent), le contrat et le temps de travail

L'AGRICULTURE À L'ORIGINE DE PRÈS DE 1 EMPLOI SUR 5 SUR LE TERRITOIRE

1

Des emplois nombreux et diversifiés

- ▶ Près de 900 emplois directs
 - ¼ non salarié (les chefs d'exploitation) et ¾ salariés
 - En lien avec l'évolution de l'organisation du travail
- ▶ Les emplois indirects : près de 650 emplois en amont et en aval des exploitations agricoles
- ▶ Quelques éléments de comparaison : 3 % sur la CAMVS, 15 % sur la CCPM et 4 % sur la CCSA

Une part importante dans les emplois du territoire

- ▶ 19 % des emplois présents sur le territoire sont en lien avec l'activité agricole, soit 1 emploi sur 5
- ▶ **ATTENTION** : il s'agit bien des emplois présents et générés sur le territoire du Cœur de l'Avesnois. Ne figurent pas les emplois induits par les opérateurs et établissements qui se trouvent en dehors du territoire



Sources : fichier agroalimentaire partenarial régional : CCI-Agroé-Chambre d'Agriculture 2016 ; MSA59-62

Il s'agit de données globales concernant tous les acteurs économiques liés aux filières agricoles à l'échelle du territoire. Ne figurent donc pas les emplois induits par les opérateurs qui se trouvent en dehors du territoire (ex : laiteries). L'emploi correspond ici au nombre d'actifs travaillant dans l'ensemble des activités recensées de l'amont à l'aval, quel que soit le statut d'emploi (saisonnier, permanent), le contrat et le temps de travail

PARTIE 2

CAMPAGNE HABITÉE,

Un territoire structuré par l'activité agricole

2



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
NORD-PAS DE CALAIS

UN TERRITOIRE AU CARACTÈRE RURAL AFFIRMÉ

2

▲ Une forte présence de l'agriculture

- ▶ ¼ de la surface de la 3CA est dédiée aux activités agricoles (cultures et prairies)
- ▶ Davantage qu'à l'échelle NPDC (70%) et des autres CC qui constituent l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe (41,5 % pour la CCSA, 63 % pour la CCPM, toutes deux plus boisées et 65% pour la CAMVS car plus urbaine)

▲ Des espaces boisés encore nombreux

- ▶ Principalement situés sur la partie nord-est du territoire : bois d'Hestrud, des Nielles, de la Garde de Belleux, la haie d'Avesnes et une partie de la forêt du Val Joly

▲ Relativement peu de surfaces artificialisées

- ▶ 9 % du territoire de la 3CA est artificialisé (avec les infrastructures)
- ▶ Présence d'un pôle central autour d'Avesnes sur Helpe et de villages répartis sur l'ensemble du territoire
- ▶ En revanche, tendance au développement urbain le long des routes et d'un habitat plutôt diffus (28 % d'habitat isolé contre 11,8 % à l'échelle de l'arrondissement), ce qui occasionne un phénomène de mitage de l'espace

▲ Principales évolutions de l'occupation du sol 2005-2015

- ▶ Une artificialisation de 227 ha, principalement au détriment des espaces agricoles (soit 23 par an et +6,13%) = équivalente à celle enregistrée à l'échelle Nord Pas de Calais. ¼ de l'artificialisation correspond aux carrières
- ▶ Une nette diminution des prairies (- 1 230 ha) au profit des espaces urbanisés et des terres labourables
- ▶ Dans le même laps de temps, recul des espaces boisés de 158 ha

Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

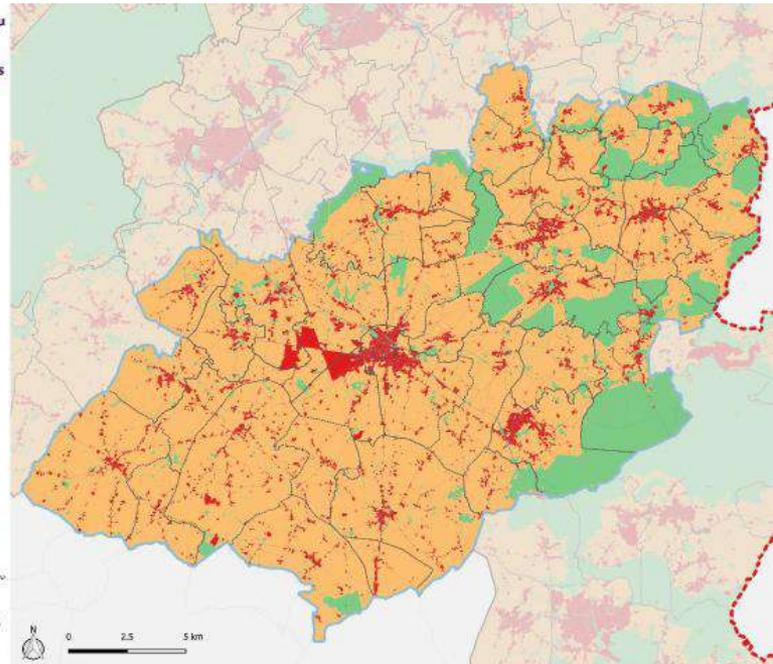
Communauté de Communes
Coeur de l'Avesnois



Logo de la Communauté de Communes Coeur de l'Avesnois

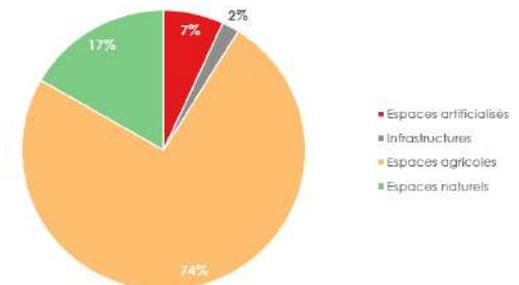
Sources des données : OCSD ARSUE 2015
Données cartographiques : IGN AD - Avesnois, IGN AD - Topo - Avesnois - ARSUE 2015

À noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature simplifiée d'usage commun entre les 30 communes de la 3CA pour évaluer l'impact de la loi de Solidarité et de Développement Durables (SDD) de 2015. Elle ne tient pas compte de certaines nuances de terrain qui peuvent être précieuses pour les communes.



Profil d'occupation du sol de la Communauté de Communes du Coeur de l'Avesnois en 2015

Source : OCSD, 2015



Source : diagnostic foncier pour le PLUI de la 3CA, Agence d'Urbanisme de la Sambre 18

UN ESPACE AGRICOLE PARTAGÉ

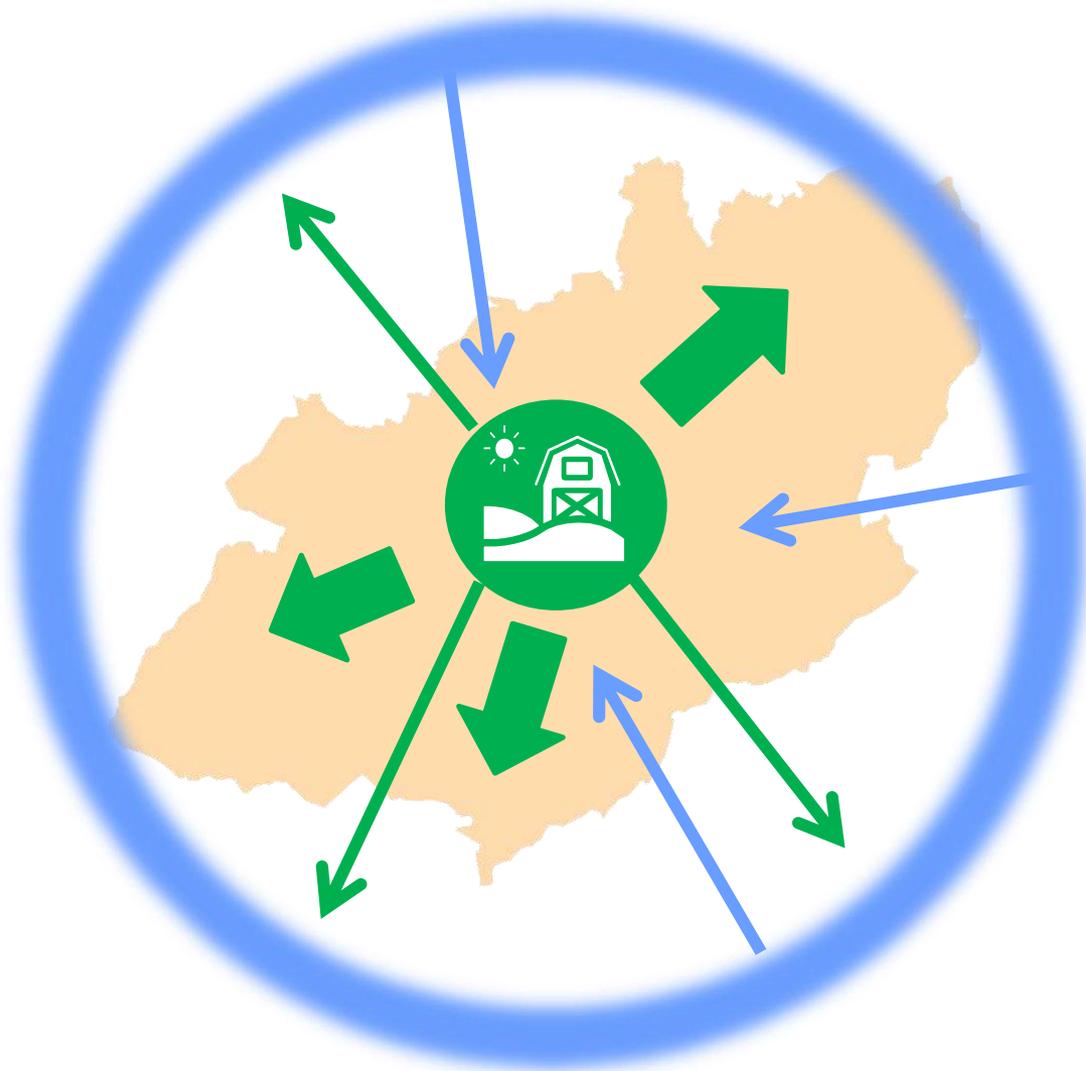
570 exploitations cultivent sur la 3CA



88 % de la SAU

11 % de la SAU

29 000 ha de SAU



570 exploitations cultivent sur la 3CA

- ▶ Les 360 exploitations de la 3CA cultivent 88 % du territoire communautaire. Cette surface représente 85 % de leur SAU → des exploitations bien groupées à l'intérieur du territoire communautaire
- ▶ 170 exploitations extérieures cultivent des surfaces sur la 3CA à hauteur de 11 % de la SAU de la 3CA. Cette surface représente 15 % de leur propre SAU
- ▶ Le delta correspond aux structures dirigées par des retraités : une cinquantaine d'exploitations, environ 350 ha

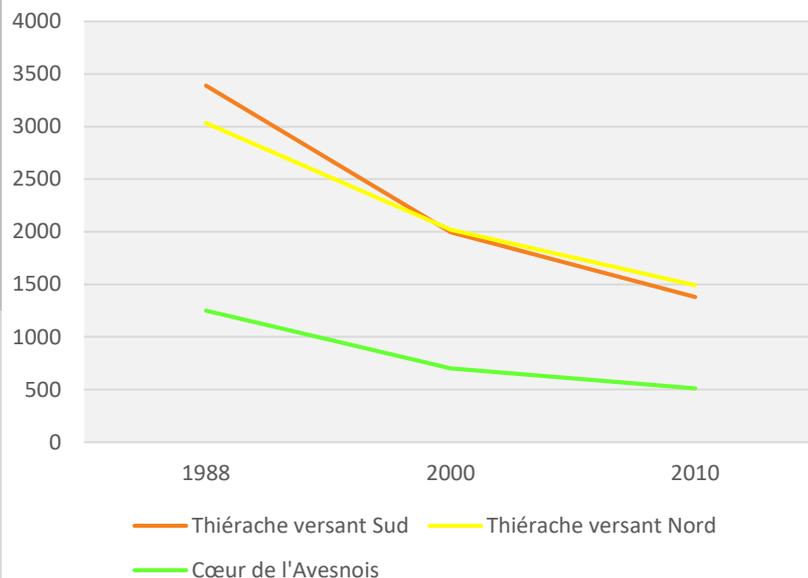
Les exploitations de la 3CA sont bien groupées à l'intérieur du territoire communautaire et en maîtrisent la majeure partie du foncier agricole

EVOLUTIONS DU TISSU AGRICOLE – MISES EN PERSPECTIVE

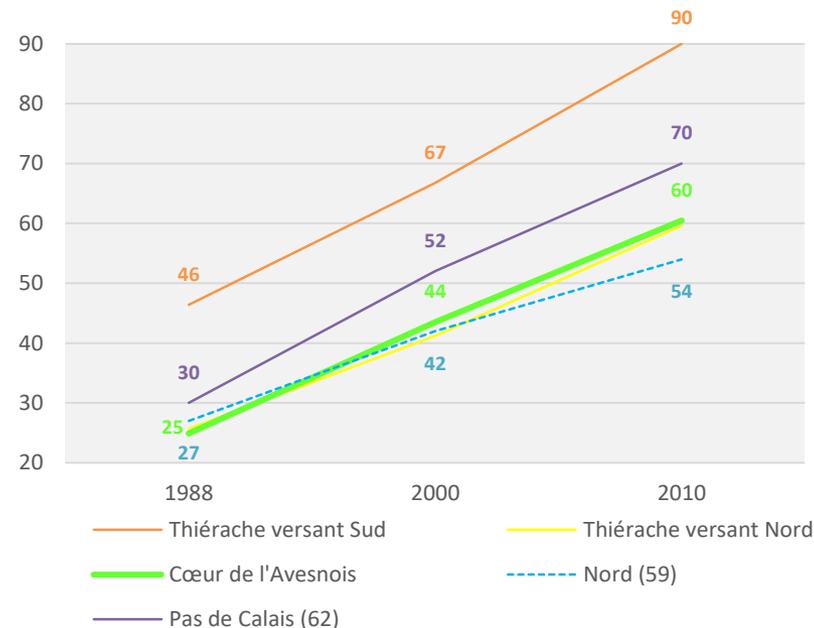


2

Evolution du nombre d'exploitations sur la Grande Thiérache



Evolution de la SAU moyenne des exploitations



	Evolution nb exploitations 1988-2010	Nb exploitations 2010	Evolution SAU moyenne/exp 1988/2010	SAU moyenne/exp 1988/2010
Thiérache versant Sud	-59%	1379	94%	90
Thiérache versant Nord	-51%	1491	132%	60
Cœur de l'Avesnois	-59%	510	143%	60
Nord (59)	-54%	6 721	100%	54
Pas de Calais (62)	-59%	6 734	133%	70
NPDC	-57%	13 455	118%	62

EVOLUTIONS DU TISSU AGRICOLE – MISES EN PERSPECTIVE



2

▲ Un phénomène de concentration des terres global

- ▶ Une tendance ressentie sur l'ensemble du territoire Français et régional
 - Diminution de moitié du nombre d'exploitations en 30 ans, avec un ralentissement à partir des années 2000 : - 52 % en France, -51 % à l'échelle Haut de France
 - Une surface agricole utile (SAU) moyenne par exploitation qui fait plus que doubler à l'échelle de la France et de la région Hauts de France
 - Une tendance constatée à partir de la seconde moitié du XX^e siècle liée à la modernisation et à la professionnalisation de l'agriculture, qui ont entraîné la disparition progressive des petites structures, l'accroissement de la surface moyenne par exploitation et l'augmentation du nombre d'exploitations regroupées sous forme sociétaire

▲ Des disparités selon les territoires

- ▶ Une baisse plus forte sur le versant Nord de la Thiérache que sur le versant sud, phénomène ressenti également entre les anciennes régions Nord Pas de Calais et Picardie
- ▶ En lien avec un caractère urbain plus marqué sur le versant nord, la présence historique d'exploitations plus petites et une longue tradition de systèmes de polyculture-élevage

▲ À l'échelle du Cœur de L'Avesnois

- ▶ Une diminution du nombre d'exploitations et une augmentation des surfaces moyennes plus rapide qu'à l'échelle du Nord et de la Thiérache du Nord => un tissu agricole local qui s'est modifié très rapidement

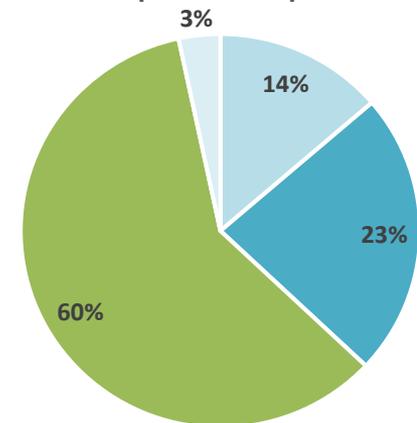


DES EVOLUTIONS DANS L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Une progression des formes sociétaires ?

- ▶ 83 % des exploitations en forme individuelle en 2000, 67 % en 2010 (source RGA) et 60 % recensées par le diagnostic agricole
- ▶ 40 % en forme sociétaire en 2019
- ▶ Forme sociétaire ≠ plusieurs chefs d'exploitation (sauf pour les GAEC) ! En définitive, **66 % des exploitations n'ont qu'un seul chef d'exploitation**
- ▶ **1,4 chef d'exploitation par structure** en 2019

Répartition des exploitations par forme juridique

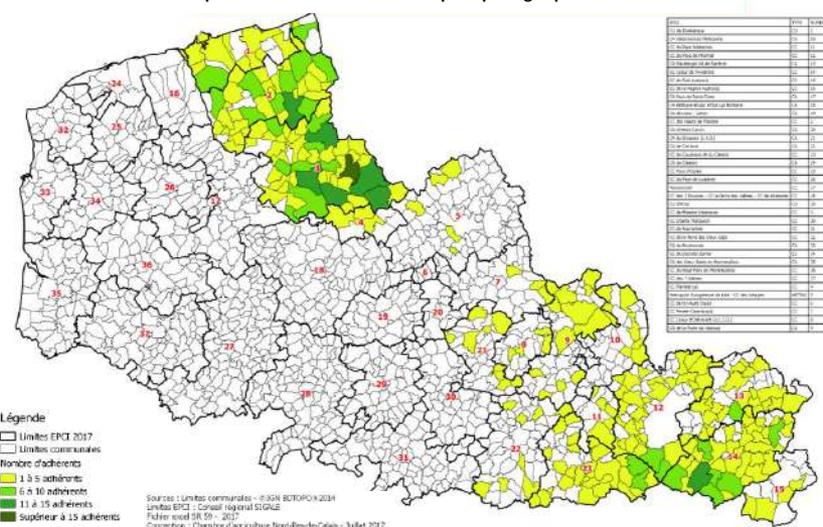


■ EARL ■ GAEC ■ Individuelles ■ Autres

Un recours croissant au salariat et aux opérateurs agricoles (CUMA, ETA...)

- ▶ Un recours important aux emplois partagés (groupement d'employeur, GEIQ, service de remplacement)
- ▶ 5 CUMA sur le territoire de la 3CA, environ 40 % d'exploitations sur la 3CA adhère à une CUMA

Répartition des adhérents en emplois partagés pour le Nord en 2017

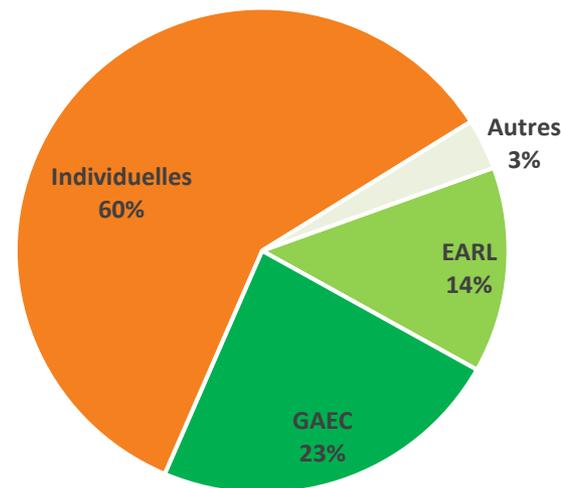


FOCUS SUR LES CHEFS D'EXPLOITATION

2

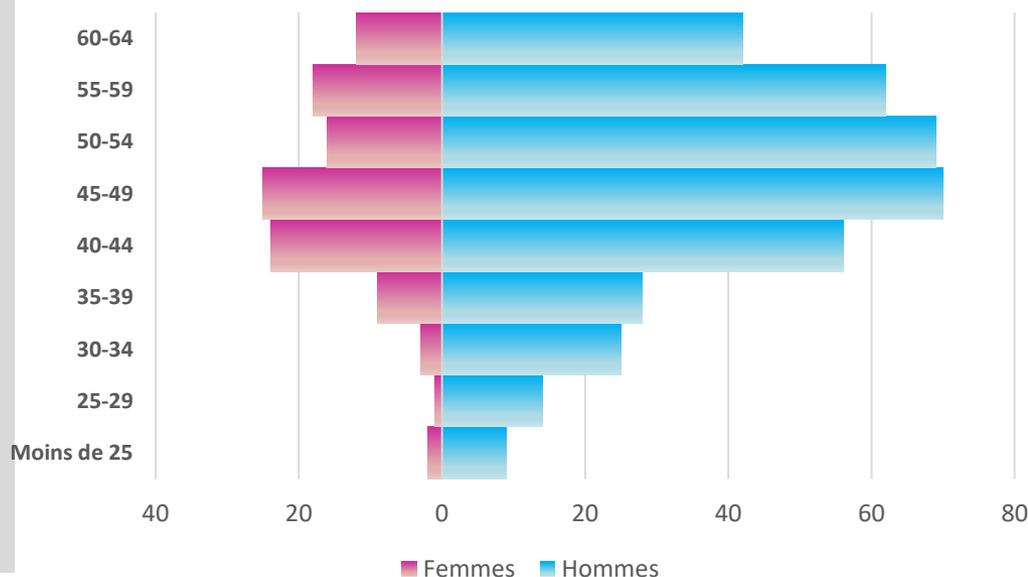
- ▶ **360 exploitations** en activité
- ▶ **40 %** en forme **sociétaire** en 2019
- ▶ **68 %** des exploitations n'ont **qu'un seul chef d'exploitation**
- ▶ **1,4 chef d'exploitation** par structure en 2019

Répartition des exploitations par forme juridique



Source : Enquêtes CA NPDC 2019

Pyramide des âges des exploitants de la CCA

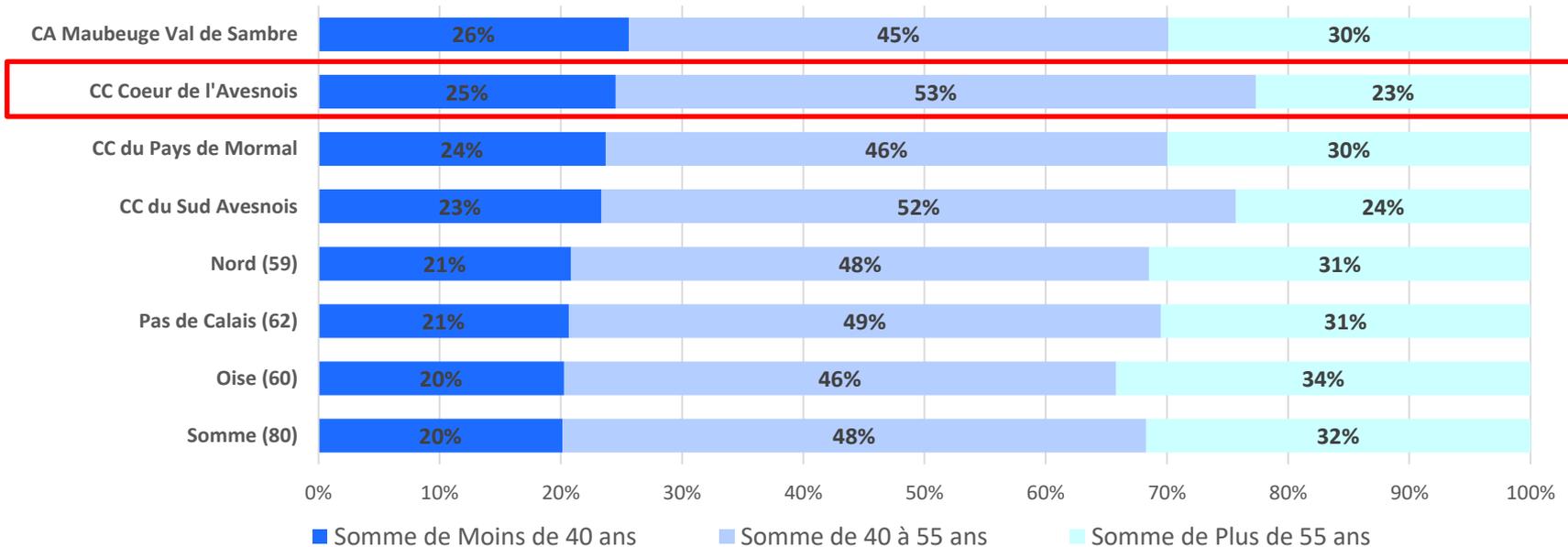


Source : Enquêtes CA NPDC 2019

- ▶ **360 exploitations** en activité, **514 chefs d'exploitation**
- ▶ **22 %** sont des **femmes** (19 % NPDC)
- ▶ Âge moyen : **48 ans pour les hommes**, **50 ans pour les femmes**

DES CHEFS D'EXPLOITATION RELATIVEMENT JEUNES ?

Répartition des chefs d'exploitation par classe d'âge
(MSA 2016)



2

Une population relativement jeune

- ▶ ¼ des chefs d'exploitation a moins de 40 ans
- ▶ Moins de ¼ a plus de 55 ans, soit le taux le plus faible à l'échelle de l'Avesnois

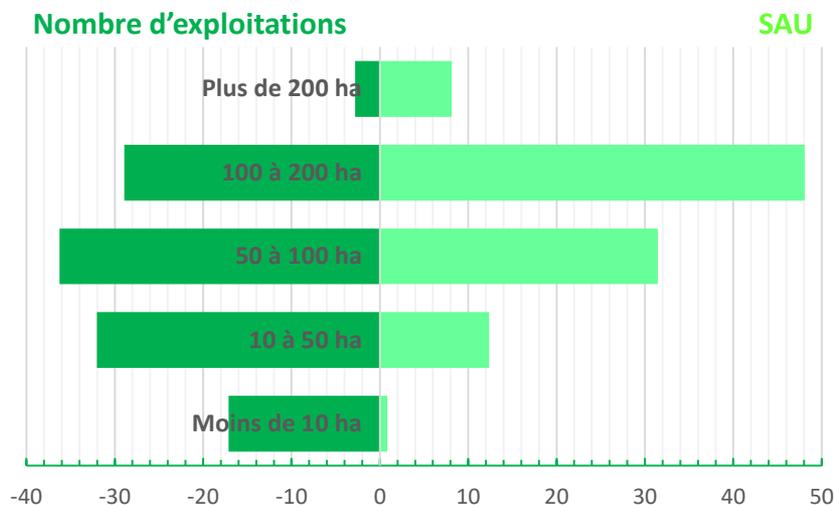
Une part importante de chefs d'exploitation entre 40 et 55 ans

- ▶ Un « ventre mou » important (53 %) qui peut laisser présager un vieillissement latente de la population des chefs d'exploitation
- ▶ Un enjeu : le maintien voire l'accroissement de la part des chefs d'exploitation de moins de 40 ans

LE FONCIER, SUPPORT DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Répartition des exploitations selon leur taille

CC Cœur de l'Avesnois



Région Hauts de France



SAU moyennes par exploitation

- ✓ 80 ha sur le Cœur de l'Avesnois
- ✓ 54 ha dans le département du Nord
- ✓ 84 ha à l'échelle des Hauts de France

LE FONCIER, SUPPORT DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

La Surface Agricole Utile, principal outil de travail des agriculteurs

- ▶ La SAU correspond aux surfaces mises en valeur par les agriculteurs et destinées à la production agricole
- ▶ Elle se compose de terres arables (cultures céréalières, cultures fourragères, légumes, betteraves...), de surfaces toujours en herbe (prairies permanentes) et de cultures pérennes (vergers)

2

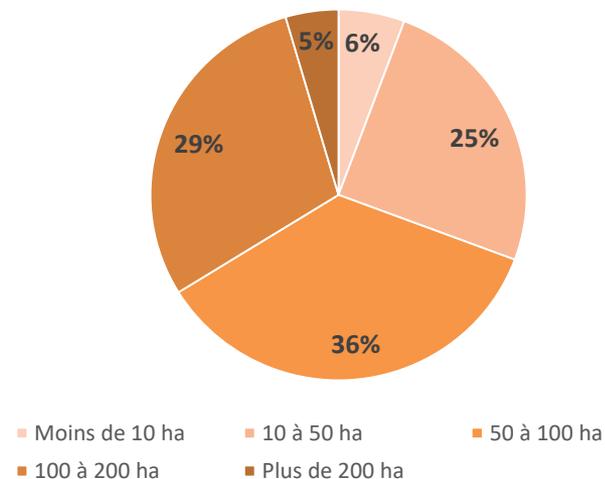
Une superficie moyenne par exploitant sur le Cœur de l'Avesnois supérieure à la moyenne départementale

- ▶ 80 ha sur le territoire, équivalente à la moyenne Hauts de France contre 54 ha à l'échelle du territoire du Nord
 - Des surfaces importantes pour alimenter le cheptel, renforcé par la très forte proportion de surfaces toujours en herbe => systèmes d'exploitation extensifs
 - En lien avec la tendance au regroupement d'exploitations sous forme sociétaire : diminution du nombre de sièges mais augmentation de la SAU moyenne
- ▶ Des disparités qui sont fonction :
 - De l'orientation des exploitations: le maraichage ou l'arboriculture nécessitent peu de surfaces, contrairement à l'élevage bovin laitier
 - Du nombre de chefs d'exploitation dans la structure et du système de production des exploitations

Un foncier agricole majoritairement sous le statut du fermage

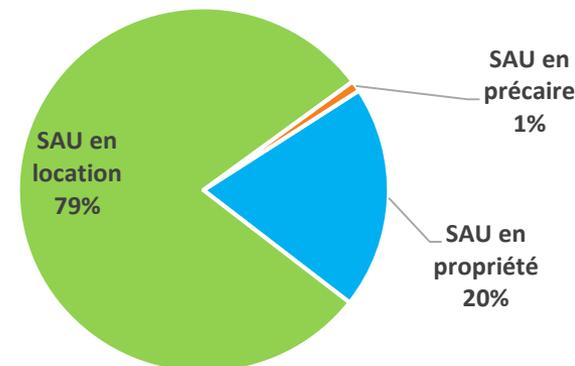
- ▶ 79 % des terres en fermage, un pourcentage similaire au reste de la région : une faible maîtrise de l'outil de travail

Répartition des exploitations par tranche de SAU



Source : Enquêtes CA NPDC

Un foncier agricole majoritairement sous le statut du fermage





Types d'implantation dominants sur le territoire



Exploitations implantées historiquement proches du village
Commune de Wattignies la Victoire



Exemple d'exploitations proche d'habitations
Commune de Petit Fayt



Exemple d'exploitations situées en plaine agricole
Commune de Sains du Nord

Un enjeu pour le bon développement des sites agricoles, notamment d'élevage

- ▶ Près de **500 sites agricoles ont été recensés** sur l'ensemble du territoire lors des entretiens collectifs avec les agriculteurs : des sièges d'exploitation mais aussi des sites secondaires, appartenant pour certains d'entre eux à des exploitations situées sur des territoires voisins
- ▶ **Plus de la moitié** des exploitations sont soumises au régime des **ICPE**
- ▶ **De très nombreux sites agricoles sont au RSD**

Un territoire rural et un habitat historiquement diffus

- ▶ On rencontre de nombreux sites agricoles implantées historiquement dans ou à proximité des villages comme sur Wattignies la Victoire et Flaumont Waudrechies
- ▶ En revanche, peu de sites sont isolés de l'urbanisation alors que cette situation présente de nombreux avantages pour la conduite d'exploitation

Un enjeu pour la pérennisation et le développement de l'outil agricole



Le point sur le principe de réciprocité

- ▶ Selon le type d'élevage et la taille du cheptel, deux types de réglementation s'appliquent : les élevages relevant du **Régime Sanitaire Départemental (RSD)** ou des **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**
 - Ces réglementations définissent des **règles de recul** à respecter entre les bâtiments agricoles et ceux occupés par des tiers
 - 50 m de recul pour les élevages au **RSD**
 - 100 m de recul pour les élevages **ICPE**
 - Par exemple : de 0 à 49 vaches laitières = RSD, plus de 100 vaches laitières = ICPE, moins de 100 vaches allaitantes = RSD, au-delà ICPE

2



Le **principe de réciprocité** existe depuis la Loi d'Orientation Agricole du 9 juillet 1999 qui stipule que l'implantation de toute nouvelle construction (habitation, activité agricole, ...) devra être conforme au principe de réciprocité édicté dans l'article L. 111-3 du Code Rural :

*« Lorsque les dispositions législatives ou réglementaires soumettent à des conditions de distance l'implantation ou l'extension de bâtiments agricoles vis-à-vis des habitations et immeubles habituellement occupés par des tiers, **la même exigence d'éloignement doit être imposée à ces derniers à toute construction ultérieure à usage d'habitation ou à usage professionnel nécessitant une autorisation administrative de construire.** Par dérogation, une distance d'éloignement inférieure peut toutefois être autorisée après avis de la Chambre d'Agriculture pour tenir compte des spécificités locales. »*

PARTIE 3

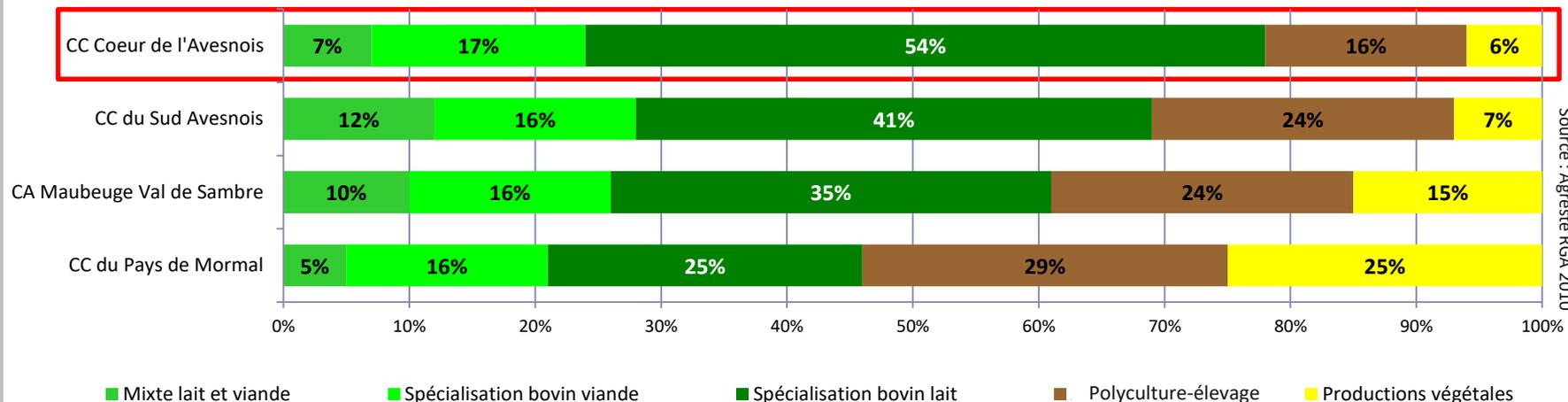
CAMPAGNE RESSOURCE

3



LE CŒUR DE L'AVESNOIS, UNE TERRE D'ÉLEVAGE

Répartition des exploitations par orientation sur le territoire de l'Avesnois



3

Un territoire fortement spécialisé en élevage bovin

- ▶ Plus de 9 exploitations sur 10 pratiquent l'élevage : le plus fort taux à l'échelle de l'Avesnois, et a fortiori, à l'échelle des Hauts de France
- ▶ Une dominante d'exploitations spécialisées en élevage bovin lait (plus de la moitié des exploitations). Les exploitations spécialisées en production de viande bovine arrivent en 2^{ème} position
- ▶ Des élevages très spécialisés : seulement 16 % des exploitations en polyculture-élevage (structures qui tirent autant de revenus de leur activité d'élevage que de leurs productions végétales)



LA 3CA, UNE TERRE D'ÉLEVAGE

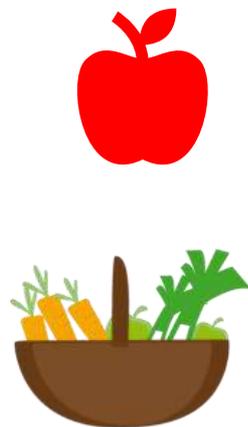
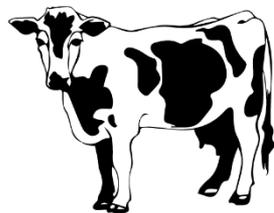
Une majorité écrasante d'exploitations avec des activités d'élevage

► Plus de 95 % des exploitations ont au moins 1 activité d'élevage

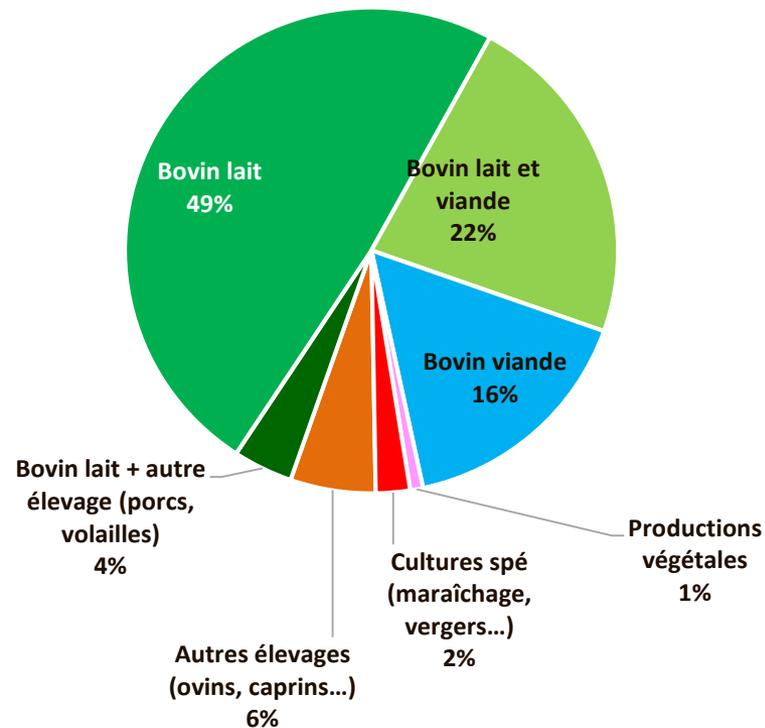
- ¾ des exploitations ont des vaches laitières, avec un degré de spécialisation plus ou moins fort : lait uniquement, lait et viande ou lait et autres productions animales
- 16 % sont spécialisées en élevage bovin viande : une part en progression depuis plusieurs années dans l'optique de diversifier les revenus
- Une présence relativement importante d'autres types d'élevage : ovins, caprins, ânes... Souvent de petites structures qui pratiquent également des activités de transformation et de vente directe

► Présence de nombreuses structures produisant des cultures spécialisées

- Arboriculture : une production emblématique de l'Avesnois
- Maraichage



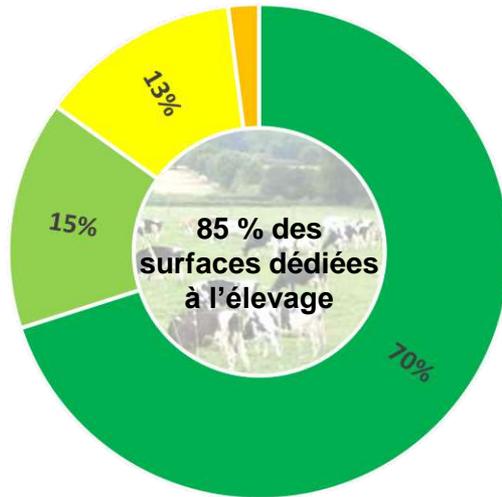
Orientation des exploitations de la 3CA



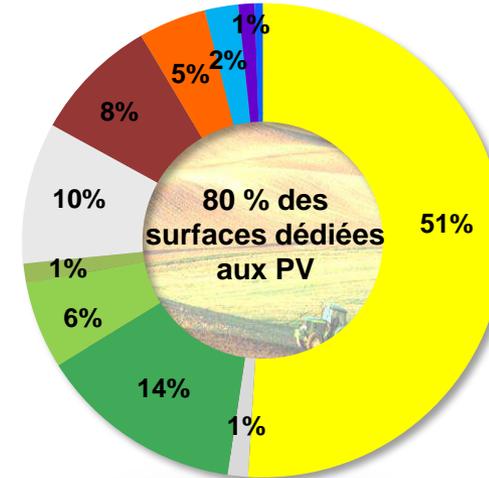
Source : Enquêtes CA NPDC 2019

DES SURFACES MISES EN VALEUR PRINCIPALEMENT PAR LES ACTIVITÉS D'ÉLEVAGE

Utilisation du sol sur la 3CA



Utilisation du sol en Hauts de France



Source : Agreste SAA 2015, traitements Chambres d'Agriculture des HDF et NPDC

3

Une utilisation du sol qui diffère totalement de la tendance régionale

- ▶ Des surfaces très largement destinées à l'élevage : alimentation et/ou pâturage
 - 85 % des surfaces sur le Cœur de l'Avesnois en prairies permanentes et en cultures fourragères (maïs ensilage principalement)
 - 20 % à l'échelle des Hauts de France
- ▶ Une part dédiée aux cultures de vente faible
 - 15 % sur le Cœur de l'Avesnois, dont la majeure partie en céréales
 - 80 % à l'échelle des Hauts de France, avec des productions emblématiques : céréales, pommes de terre, betteraves, légumes, oléagineux, lin...

Des agriculteurs qui tirent principalement leur revenus de leurs activités d'élevage

QUELLE ÉVOLUTION DE L'UTILISATION DU SOL ?

Une augmentation progressive des surfaces en terres labourables

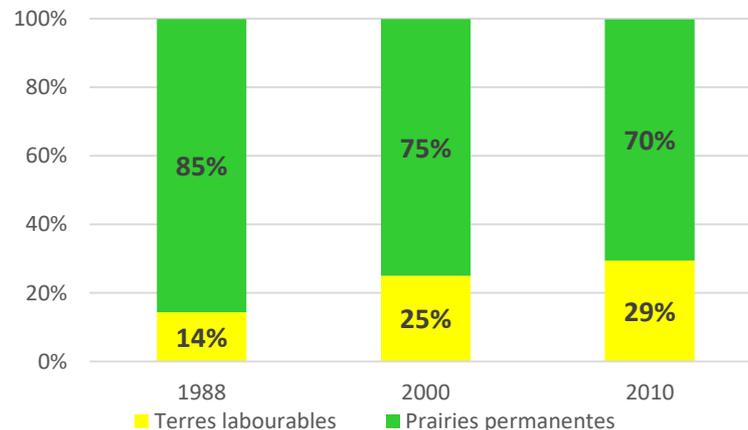
- ▶ De 14 % en 1988 à 29 % en 2010, environ 30 % en 2019, un ralentissement ces dernières années
- ▶ Une moyenne à l'échelle de la SAU des exploitations ayant leur siège sur la 3CA, donc > à la SAU de la 3CA
- ▶ En lien avec une progression du recours au maïs ensilage dans l'alimentation du bétail

Le point sur la SAU de la 3CA

- ▶ Méthode : travail à partir du fichier de recueil des déclarations PAC des agriculteurs en 2010, 2015 et 2018
- ▶ Biais à prendre en compte :
 - Toutes les surfaces ne font pas l'objet de déclarations PAC
 - Réforme de la PAC en 2016 : changements au niveau de la conditionnalité qui ont entraîné une hausse (minime) des surfaces déclarées
- ▶ Evolution de la part des prairies permanentes dans la SAU de la 3CA :
 - 2010 : 70 %
 - 2015 : 67,5 %
 - 2018 : 68,3 %

Une certaine stabilisation quant à l'évolution de l'utilisation des sols

Une part croissante des terres labourables dans la SAU des exploitations



Sources : RGA 1988-2010



DES ACTIVITÉS D'ÉLEVAGE TRÈS PRÉSENTES ET EN MUTATION

Des activités qui ont connu des mutations en 30 ans

► Diminution des activités laitières

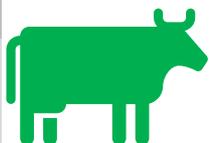
- -7% du nombre d'exploitations laitières et -23 % du cheptel laitier
- En lien avec le regroupement des exploitations, l'agrandissement des cheptels, mais aussi des départs en retraite et des évolutions réglementaires (mises aux normes par exemple) qui ont pu pousser des agriculteurs à cesser leur activité laitière, parfois au profit de l'élevage allaitant

► Augmentation du cheptel bovin viande

- Multiplication par 2 des exploitations élevant des vaches allaitantes et presque par 3 du cheptel
- Une production au départ « sous produit » de l'élevage laitier qui s'est développée soit en complément, soit en remplacement de la production laitière : permet une diversification des revenus en cas de mauvaise conjoncture, valorisation de pâtures trop éloignées des bâtiments

► Les autres élevages sont très peu présents et sont en recul

3



	PART EXP EN AYANT			CHEPTEL	
	1988	2010	Evolution 1988-2010	2010	Evolution 1988-2010
Total bovins	81%	85%	4%	65 676	6%
dont vaches laitières	68%	64%	-7%	20 616	-23%
dont vaches nourrices	21%	43%	108%	4 947	131%
Ovins	15%	12%	-25%	2 076	-67%
Porcins	9%	5%	-49%	5 569	-29%
Lapines mères	34%	3%	-91%	126	-94%
Poules pondeuses	61%	13%	-79%	17 820	-22%
Poulets de chair et coqs	33%	4%	-89%	135 005	6%

EVOLUTION DES ACTIVITÉS D'ÉLEVAGE EN 10 ANS

Une dynamique particulière sur le secteur de la 3CA

- ▶ Echelle NPDC : en trente ans, recul de moitié du nombre de détenteurs de bovins lait. Dans le même temps, augmentation globale du volume des cheptels par exploitation (concentration et professionnalisation des activités d'élevage)
- ▶ Un phénomène également ressenti à l'échelle de l'Avesnois mais dans une moindre mesure : l'arrondissement d'Avesnes qui inclut la 3CA connaît un recul moindre en termes d'UGB entre 2000 et 2010 que sur d'autres arrondissements (-3%). Seuls ceux de Dunkerque et de Lille connaissent une hausse des UGB, en lien avec leur grande diversité d'activités d'élevage (bovin lait, porcs, volailles...)

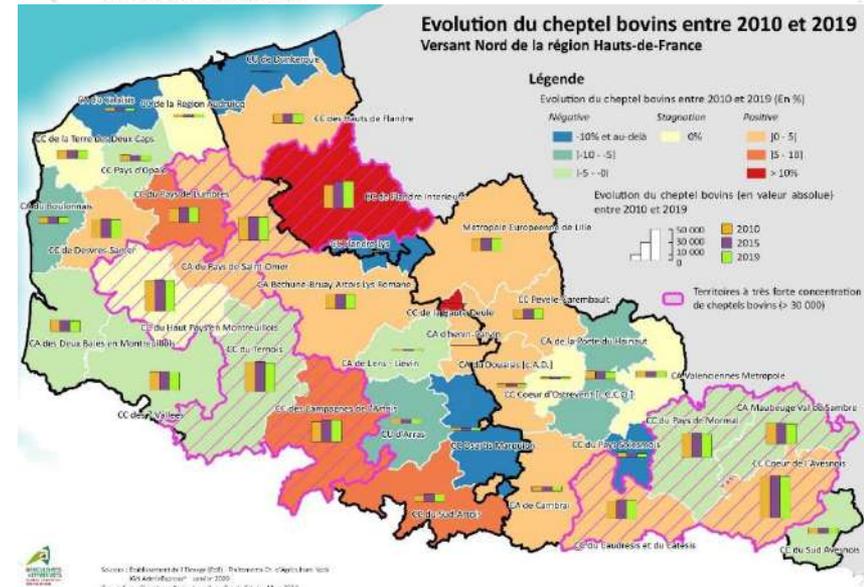
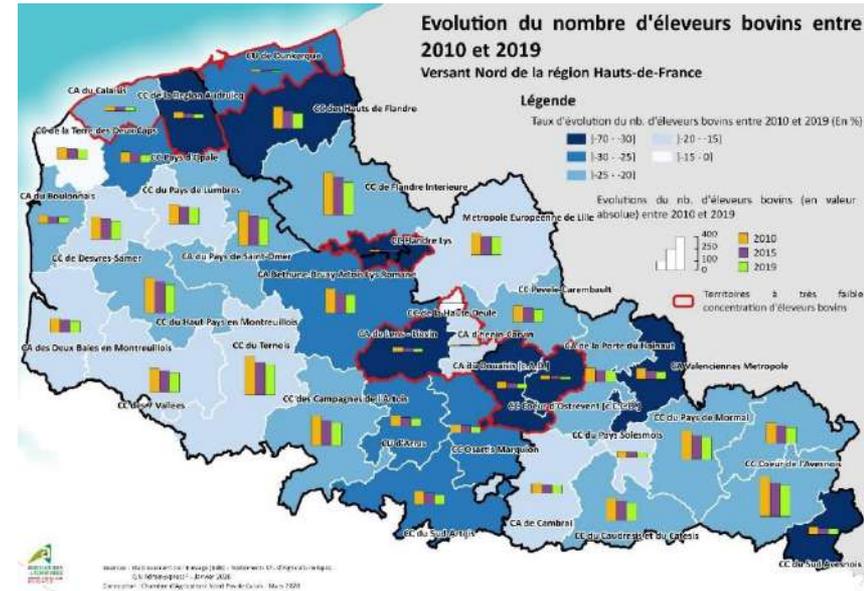
Un dynamisme important au niveau de l'élevage bovin

- ▶ Une diminution du nombre de détenteurs de bovins dans la moyenne du NPDC (entre -20 et -25 % ces 10 dernières années) et régulière dans le temps
- ▶ Mais une progression globale du cheptel bovin sur la 3CA, contrairement aux autres EPCI de l'Avesnois et de nombreux autres EPCI : un signe de résistance des exploitations du territoire, en lien avec leur forte spécialisation

Arrondissements	Evolution des UGB 2000-2010
Avesnes-sur-Helpe	-3%
Cambrai	-12%
Douai	-11%
Dunkerque	+ 5%
Lille	+ 4%
Valenciennes	-13%
Total général NORD	-2%

Source : AGRESTE 2000-2020

L'unité de gros bétail (UGB) = variable créée à partir de coefficients permettant de comparer entre eux les différents animaux et de les additionner. 1 vache laitière = 1 UGB, 1 chèvre = 170 UGB



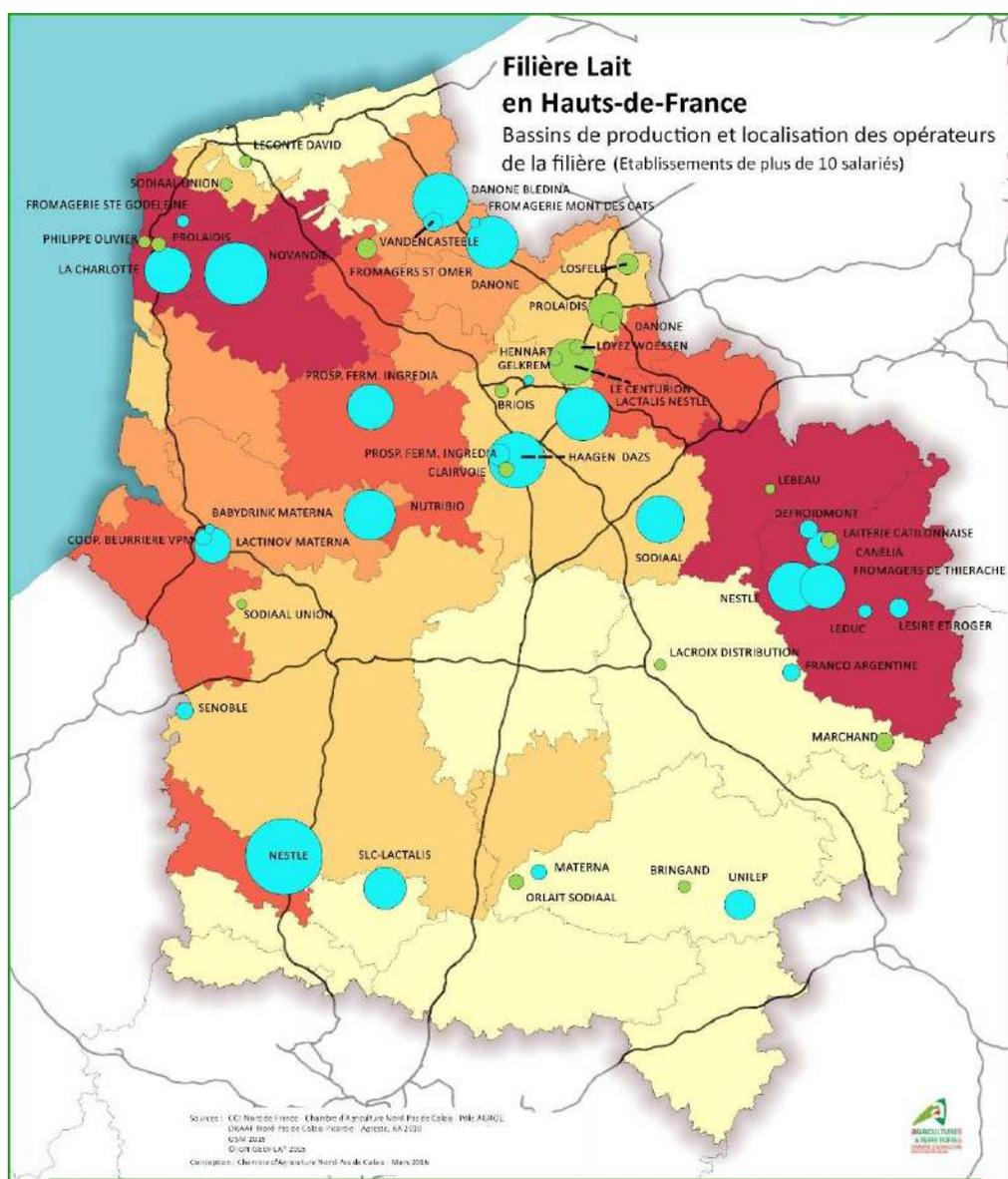
L'AVESNOIS, BASSIN LAITIER MAJEUR EN RÉGION

- ✓ 270 éleveurs de vaches laitières
- ✓ Environ 23 500 vaches laitières
- ✓ En moyenne 86 vaches par ferme
- ✓ Au moins 10 producteurs de lait Maroilles

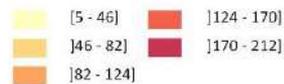


De nombreux opérateurs en circuits longs

- ✓ Coop UCANEL
- ✓ Coop LAITNAA
- ✓ GIE Avesnois Lait
- ✓ Fromagers de Thiérache
- ✓ Biolait
- ✓ ...



Densité laitière selon les régions agricoles en 2010
(Nombre de vaches laitières pour 100 ha de SAU)



Effectif salarié des établissements (2015)



Type d'activité

- Transformation
- Négoce

Réseaux de communication
Réseau autoroutier

DES PRODUCTIONS VÉGÉTALES À HAUTE VALEUR AJOUTÉE

Maraichage

- ▶ 5 exploitations spécialisées en maraichage et/ou légumes de plein champ, dont 2 en agriculture biologique
- ▶ Quelques autres exploitations font également un peu de maraichage en complément de leurs autres productions
- ▶ Toutes commercialisent leur production via les circuits courts : vente à la ferme, marchés, AMAP...



Arboriculture

- ▶ 6 exploitations dont 3 spécialisées en arboriculture (production de pommes), en agriculture biologique ou en lutte intégrée
- ▶ Un territoire de production fruitière historique du fait de sa situation historique par rapport à l'Allemagne et la Belgique. Proximité également avec l'usine Materne à Boué
- ▶ Les exploitations qui pratiquent l'arboriculture transforment également une partie de leur production en cidre ou en jus de pomme et vendent en direct leurs produits



Autres productions présentes :

- Chèvreries avec transformation laitière
- Élevage d'ânes pour transformation du lait en produits d'hygiène
- Activités équestres

...

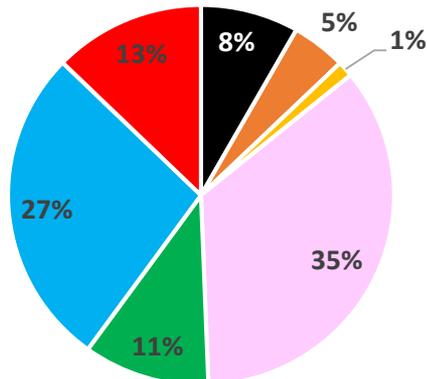
DE NOMBREUX OPÉRATEURS AMONT ET AVAL

A L'ÉCHELLE DE LA GRANDE THIERACHE

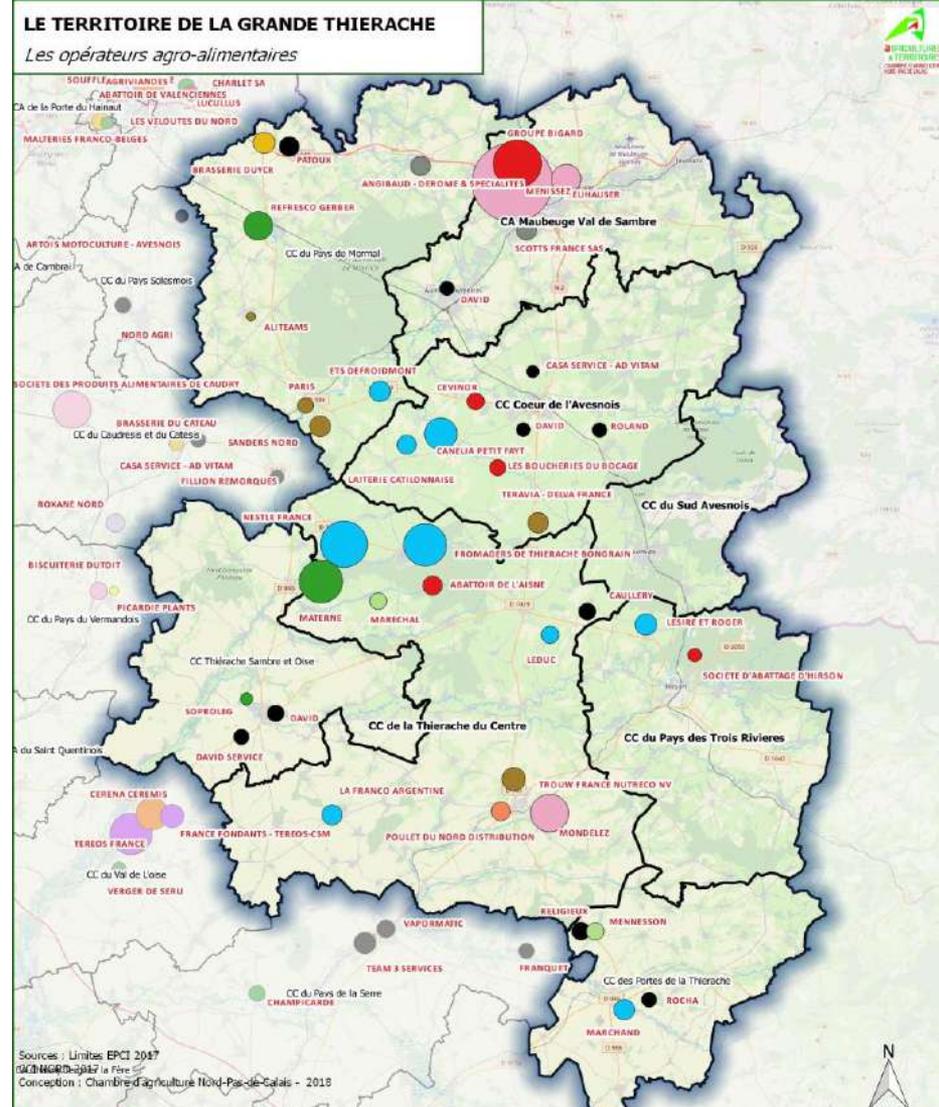


3

Répartition des emplois amont/aval par filière



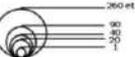
Sources : fichier agroalimentaire partenarial régional : CCI-Agroé-Chambre d'Agriculture 2016 ; MSA59-62



Filières

- Agrochimie
- Cereales-boul.-biscuit.
- Produits laitiers
- Limites EPCI
- Alimentation animale
- ETA
- Sucre et confiserie
- Boissons
- Legumes et fruits
- Volailles oeufs
- Brasserie
- Machinisme agricole
- Viandes de boucherie
- Cereales et amylaces
- Pommes de terre

Effectif



DES EMPLOIS PRINCIPALEMENT EN LIEN AVEC LES ACTIVITÉS D'ÉLEVAGE

▶ La filière lait est la première pourvoyeuse en emploi agricole



- ▶ UCANEL (Union Coopérative Agricole Nord-Est Lait) et la Laiterie Catillonnaise : près de 2 emplois sur 3
- ▶ Basée à Petit-Fayt et issue de l'union en 1988 de plusieurs laiteries locales. Associée à Lactalis sous le nom Canelia, elle collecte le lait d'environ 700 exploitations, depuis le Nord jusqu'au nord de Reims et Châlons-en Champagne. Elle collecte le lait d'une soixantaine de fermes bio, soit 7 % de la collecte totale.
- ▶ Laitnaa, (Société Coopérative Agricole Laitière Nord Aisne Ardennes), basée à la Capelle dans l'Aisne (à 23 km de Fourmies). Celle-ci a été créée en 2006 afin de pallier le désengagement de Nestlé (usine de Boué) de la collecte de lait. Elle collecte le lait bio depuis environ 3 ans.
- ▶ Le GIE Avesnois-Lait d'Avesnes-sur-Helpe, créé en 1989
- ▶ Fromagers de Thiérache, est une SASU, (filiale de Savencia Fromage&Dairy) à Nouvion-en Thiérache dans l'Aisne, qui collecte du lait AOC Maroilles pour en tirer le fameux fromage
- ▶ Biolait, coopérative créée en 1994 par des éleveurs de Loire-Atlantique et du Morbihan afin de pallier le manque de circuits de collecte de lait bio de l'époque. Présente dans 65 départements dont le Nord, elle est le premier collecteur de lait bio de France avec 30% des fermes laitières du territoire concernées.
- ▶ Quelques éleveurs commencent à travailler avec une laiterie Belge : Milcobel

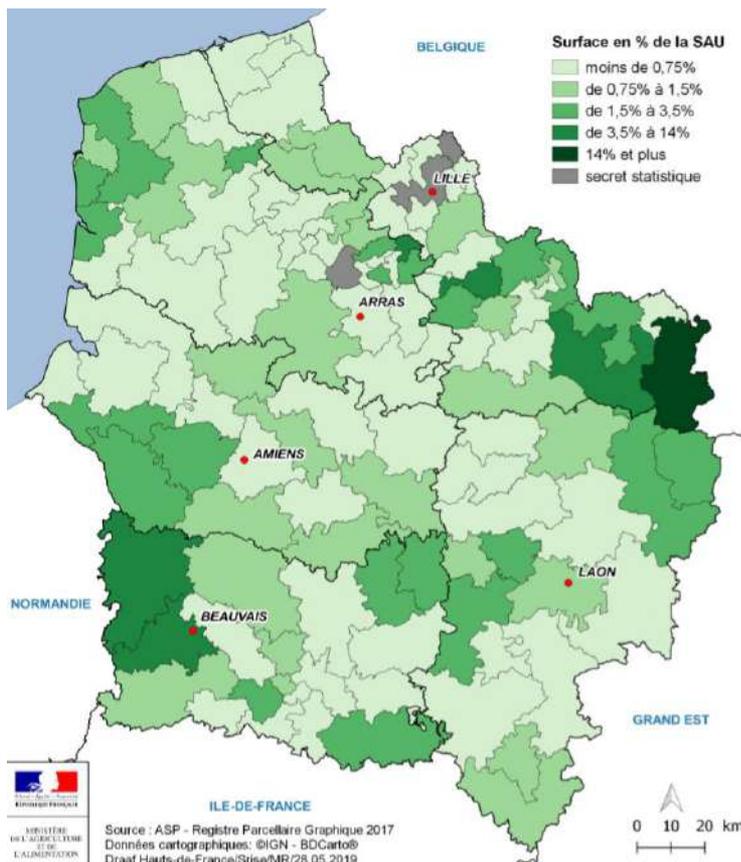
▶ Viandes de boucherie



- ▶ Les éleveurs passent tous par des négociants en bestiaux, principalement la coopérative Cevinor (Avesnes-sur-Helpe). D'autres négociants sont aussi concernés comme Bovins de nos terroirs (Saint-Hilaire-Cottes dans l'Aisne), le marché à bestiaux du Cateau-Cambrésis. Les deux abattoirs du secteur sont celui de Bigard à Feignies et celui de Divry à Hirson (Aisne).

UN POIDS IMPORTANT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

3



Surfaces totales et nombre de sièges d'exploitation en agriculture biologique par commune de l'Avesnois en 2018

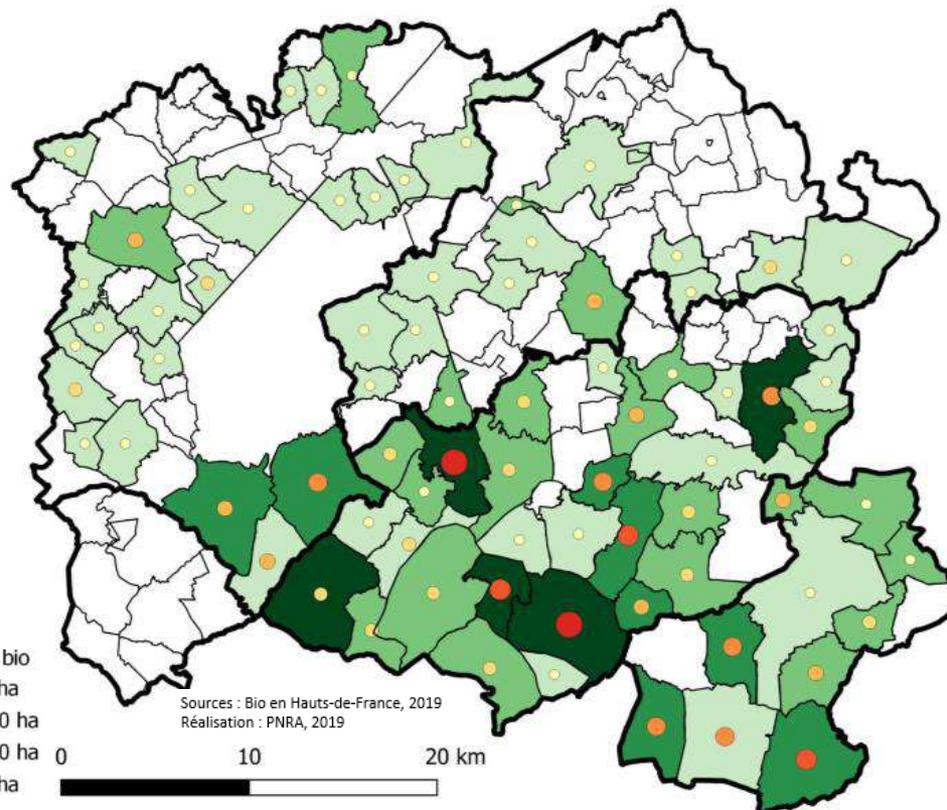
Légende

- Limites des EPCI
- Limites des communes

Sièges d'exploitation en bio

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6

- Surfaces en bio
- < 100 ha
 - 100-200 ha
 - 200-300 ha
 - > 300 ha



UN POIDS IMPORTANT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

3

Qu'est-ce que l'agriculture biologique ?

- ▶ Mode de production qui exclut le recours à des produits chimiques de synthèse pour l'ensemble des travaux agricoles (fertilisation, conservation des plantes...)
- ▶ La conversion en agriculture biologique implique des changements techniques, économiques, organisationnels et humains qui peuvent être très importants. Deux à trois années de conversion sont nécessaires selon les productions pour obtenir le label et bénéficier des prix associés. Pendant cette période, le producteur met en œuvre des pratiques de production conformes aux règles de production biologique, mais les produits ne peuvent pas être commercialisés en faisant référence à ce mode de production
- ▶ Les parcelles certifiées ou en cours de certification sont donc signalées dans le cadre de l'étude, car leur passage en bio a nécessité une évolution de long-terme des pratiques de l'agriculteur. Le changement de destination de ces terres pourrait affecter la certification elle-même

Le Cœur de l'Avesnois, un territoire fortement marqué par ce mode de production

- ▶ 67 exploitations converties ou en conversion à l'agriculture biologique sur la 3CA (données Agence Bio 2018), soit **17 % des fermes**
- ▶ Plus de 4 500 ha convertis ou en conversion, soit **16 % de la SAU de la 3CA**
- ▶ Des productions diversifiées : principalement production de lait bio ou de produits laitiers transformés, mais également productions maraichères, vergers...



L'Avesnois, bassin majeur de l'agriculture biologique en Hauts de France

- ▶ **Le bio en Hauts de France** (Plan Bio Hauts de France 2018)
 - 1 003 exploitations bio (3,8 % des exploitations régionales)
 - 38 469 ha convertis ou en conversion (1,8 % de la SAU)
- ▶ **Le bio dans l'Avesnois (données Agence Bio 2018)**
 - 151 exploitations converties
 - Plus de 8 000 ha convertis, 10 % de la SAU des 4 EPCI
 - ¼ des exploitations en Bio et 2/3 des surfaces en Bio à l'échelle des Hauts de France



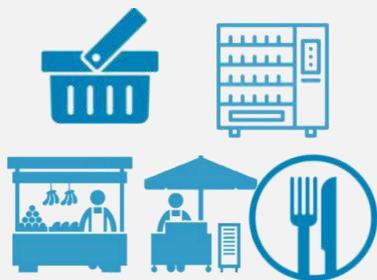
DE NOMBREUSES ACTIVITÉS DE DIVERSIFICATION

Diversification : ensemble des activités réalisées avec les moyens humains, matériels ou patrimoniaux de l'exploitation agricole générant un **revenu supplémentaire**

CIRCUITS COURTS

Ensemble des formes de commercialisation pour lesquelles il existe au maximum **un intermédiaire** entre le producteur et le consommateur

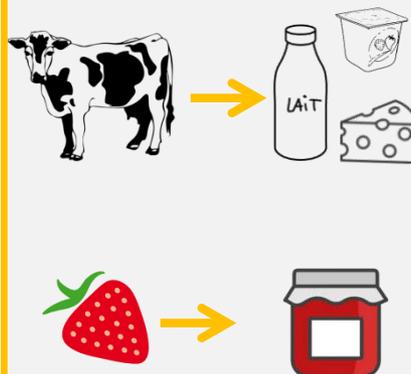
- En vente directe : le producteur gère lui-même la vente de ses produits : vente à la ferme, marchés...
- Mode de commercialisation faisant intervenir un intermédiaire : GMS, restauration collective...



Un investissement en temps différent en fonction du circuit privilégié et des **questions logistiques** (temps de livraison)

TRANSFORMATION

Ensemble des procédés réalisés **à la ferme** permettant d'augmenter la **valeur ajoutée** des productions animales et/ou végétales et de diversifier la gamme



Des **investissements importants** et des **règles sanitaires strictes** à respecter

ACCUEIL A LA FERME

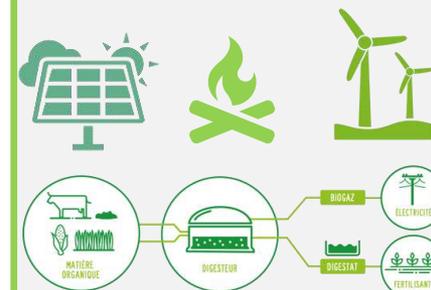
Activités **d'hébergement**, de **restauration**, de **loisirs** et de **tourisme** présentes sur les corps de ferme



Des **contraintes réglementaires** et en **temps passé**

PRODUCTION D'ENERGIE

12 à 17 % des charges variables d'une exploitation sont liées aux dépenses en énergie : la production d'énergie par les fermes permet un **complément de revenus** ou en **autoconsommation**



Des **investissements lourds** et un enjeu **d'acceptabilité** du public

UN RECOURS AUX CIRCUITS COURTS PLUTÔT FAIBLE



Une activité assez peu développée sur le territoire....

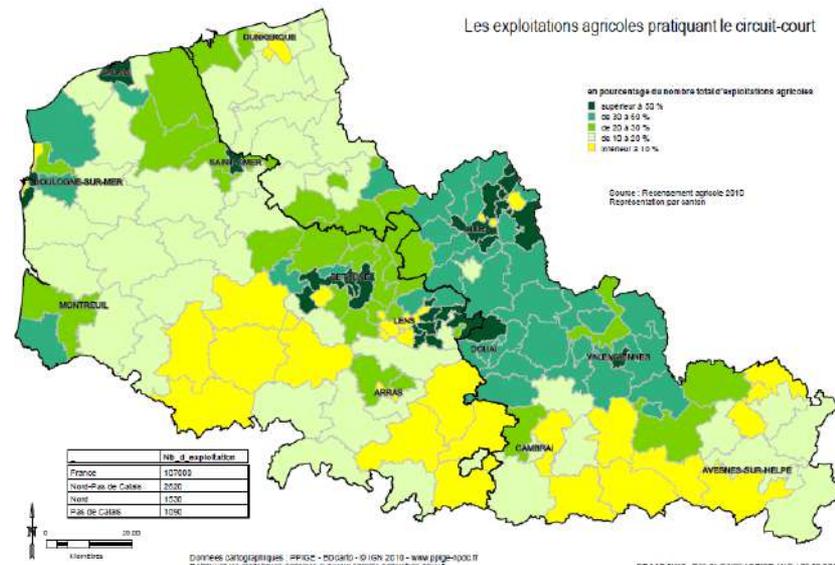
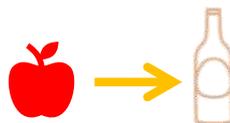
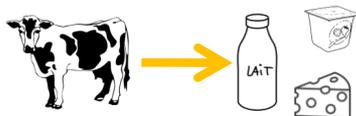
- ▶ Une activité assez peu pratiquée sur l'Avesnois
 - On constate que les circuits courts se développent davantage à proximité des bassins de population, qui représentent des opportunités de débouchés variés pour les agriculteurs tandis que l'Avesnois est un territoire beaucoup plus rural (sauf sur l'agglomération de Maubeuge) et assez difficile d'accès
 - La 3CA présente la part d'exploitations en circuits courts la plus basse de l'Avesnois en 2010. Ce chiffre peut s'expliquer par les éléments précédemment cités mais également par la grande spécialisation des exploitations dans des systèmes de production performants, tournées vers les circuits longs et très chronophages

...Mais une gamme de produits très large

- ▶ En lien avec des exploitations laitières qui pratiquent également des activités de transformation : production de fromage, de beurre, yaourts...
- ▶ Également en lien avec les activités d'élevage on retrouve de la vente de viande de bœuf, de volaille et de porc, la vente d'œufs, de produits à base de lait d'ânesse
- ▶ On retrouve enfin plusieurs maraichers qui vendent leur production en direct et des arboriculteurs qui vendent leurs pommes telles quelles ou produisent également du cidre et/ou du jus de pommes

Les types de circuits courts privilégiés

- ▶ Des ventes en majeure partie via un point de vente à la ferme, mais également une part importante pour les marchés, les AMAP et directement aux bouchers pour la viande



EPCI	Part des exploitations ayant recours aux circuits courts
Pays de Mormal	22 %
Sud Avesnois	15,5 %
Maubeuge Val de Sambre	12,4 %
Cœur de l'Avesnois	12 %

Source : RGA 2010





▲ L'Appellation d'Origine Protégée Maroilles, seule AOP fromagère des Hauts de France

- ▶ Label européen qui vise à distinguer des produits qui ont été produits, transformés et élaborés dans une aire géographique déterminée, en mettant en œuvre le savoir-faire reconnu de producteurs locaux et des ingrédients provenant de la région concernée
- ▶ Fromage à pâte molle, de forme carrée, fabriqué exclusivement avec du lait de vache emprésuré dans des moules dont le côté a une dimension intérieure de 12,5 à 13 centimètres
- ▶ 17 % des éleveurs producteurs de maroilles sont sur la 3CA, 2 produisent du maroilles fermier (INAO 2016)

▲ Le Label Rouge, un signe officiel de qualité

- ▶ Signe national qui désigne des produits qui ont une qualité supérieure par rapport aux autres produits, via des conditions de productions définies par un cahier des charges

Et également les produits issus de l'agriculture biologique





Le réseau des fermes pédagogiques : Savoir Vert

- ▶ Association de 110 fermes pédagogiques accueillant des enfants afin de leur faire découvrir la ferme et l'environnement agricole
- ▶ 3 fermes sur la 3CA



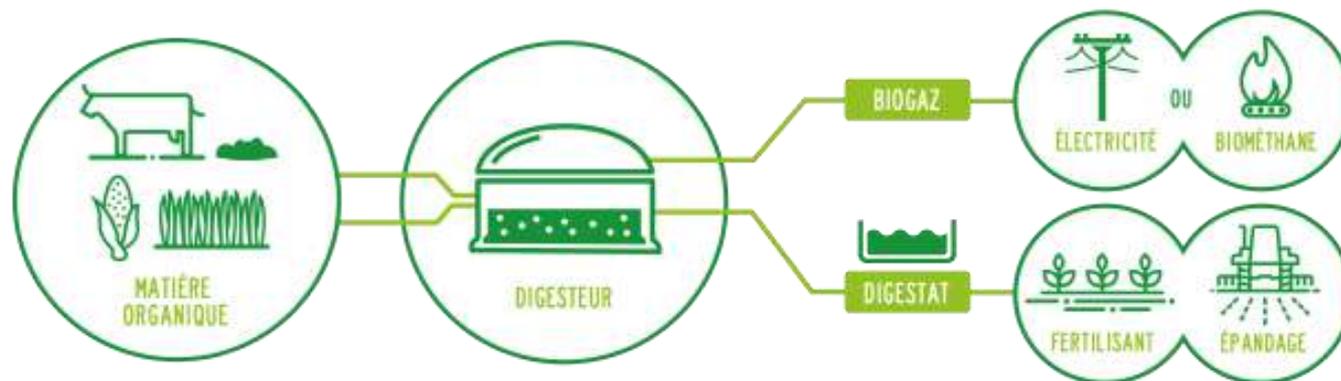
Présence de gîtes à la ferme sur le territoire

UN INTÉRÊT POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES NOUVELLES



Une **cinquantaine** de fermes en filière bois - énergie, avec un accompagnement par le PNR
Une synergie intéressante avec l'entretien du bocage

3



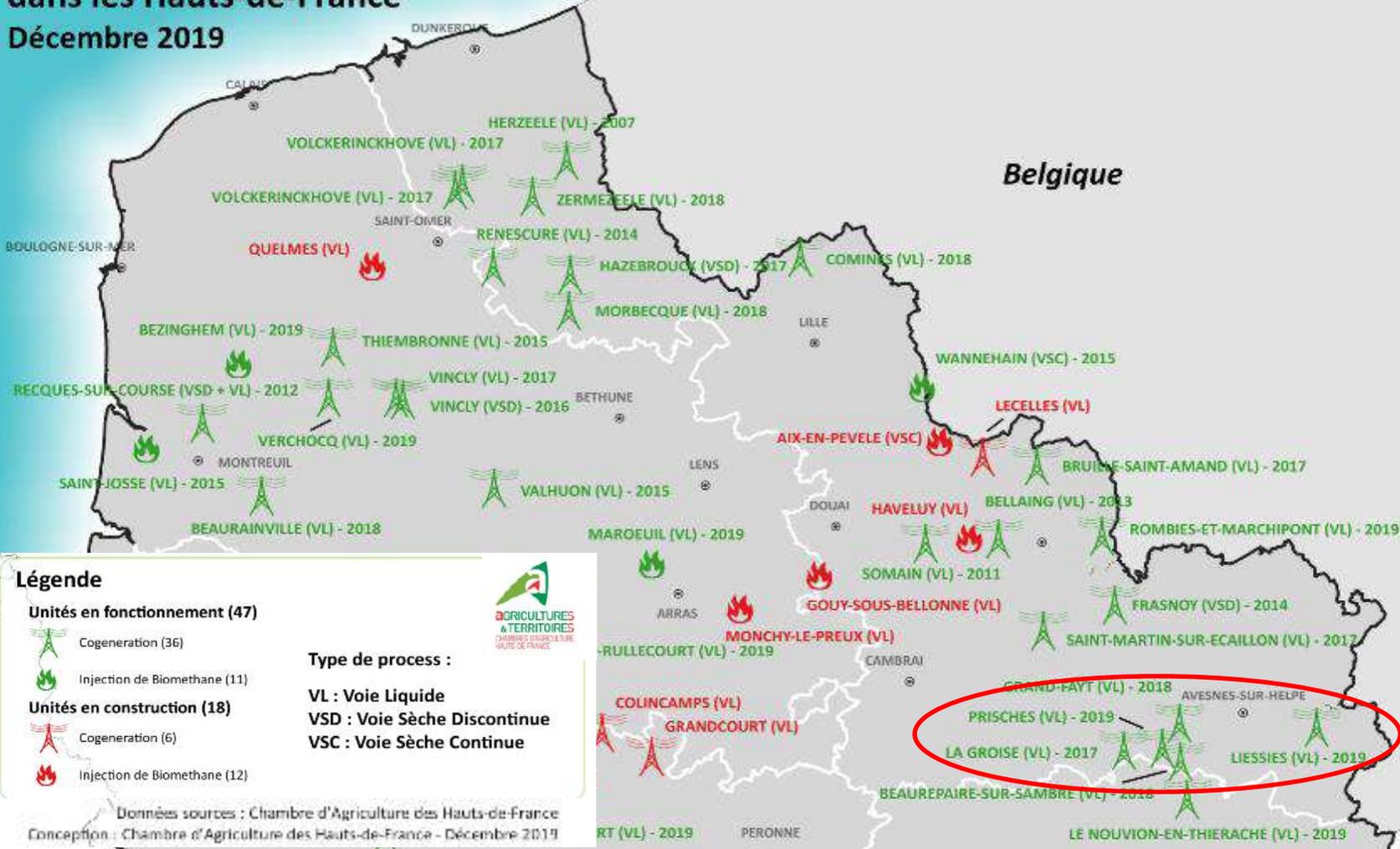
3 unités de méthanisation agricoles en fonctionnement

Un potentiel de développement important du fait de la forte prépondérance des activités d'élevage

UN INTÉRÊT POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES NOUVELLES



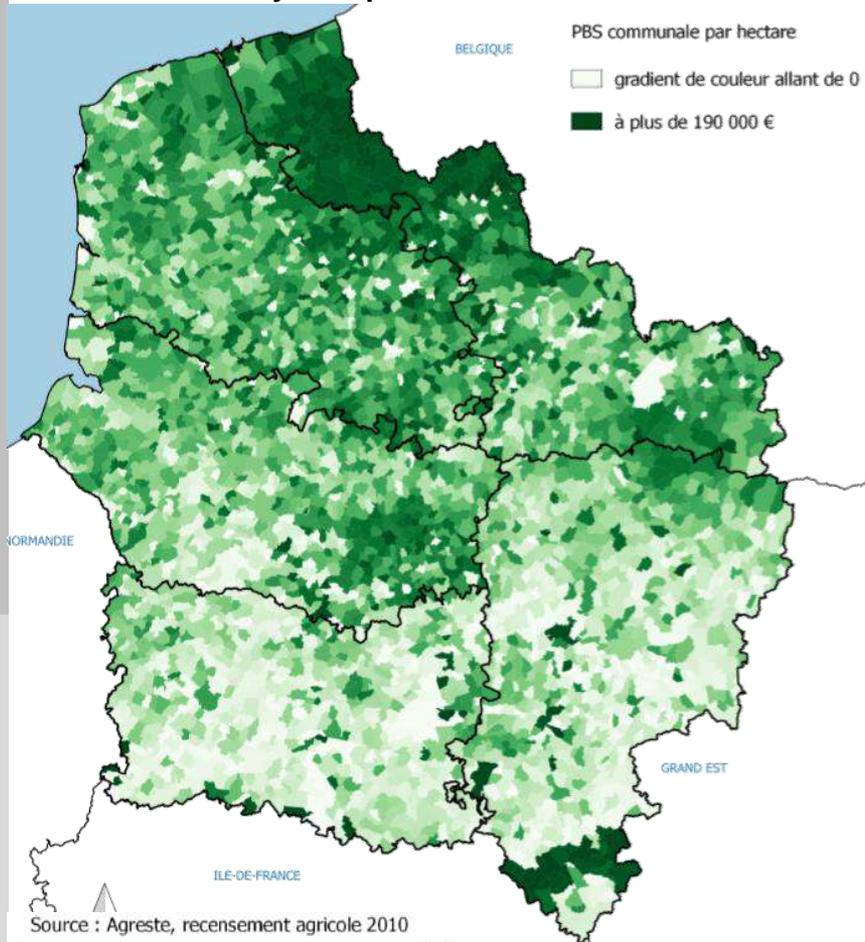
Les unités de méthanisation agricoles dans les Hauts-de-France Décembre 2019



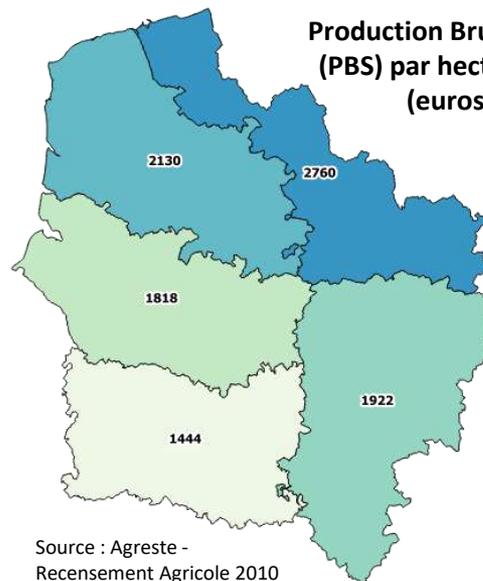
3

DES EXPLOITATIONS PRODUCTIVES

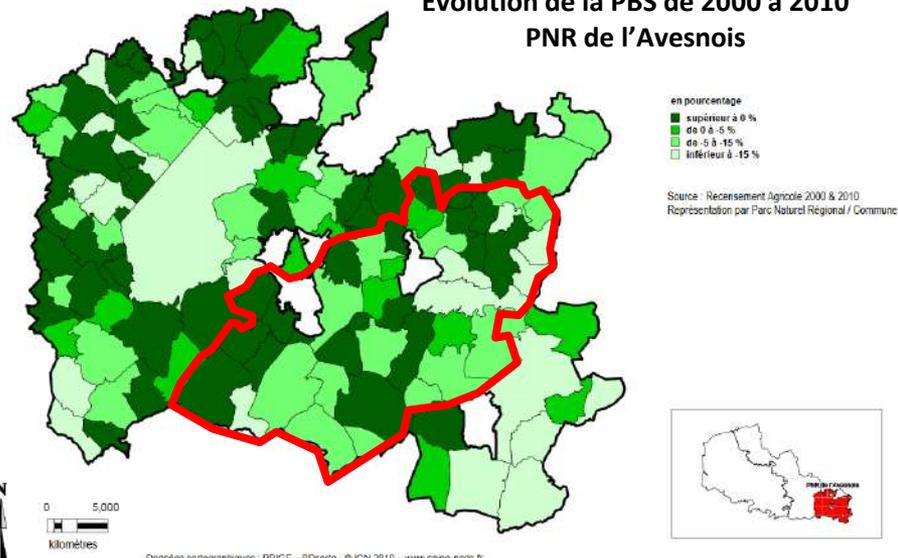
Production Brute Standard (PBS) communale moyenne par hectare



Production Brute Standard (PBS) par hectare de SAU (euros/ha)



Evolution de la PBS de 2000 à 2010
PNR de l'Avesnois



DES EXPLOITATIONS PRODUCTIVES

▲ Une tendance qui se relève sur le versant nord de la région Hauts de France

- ▶ En lien avec un contexte pédoclimatique ultra favorable aux activités agricoles
- ▶ **Un PBS par hectare deux fois plus élevé dans le département du Nord qu'à l'échelle de la France : 1 900 €/ha**
- ▶ **Des exploitations nombreuses mais de taille moyenne qui se caractérisent par des productions très diversifiées** (végétales et animales) et par la création importante de richesses sur des surfaces moyennes moins importantes = des exploitations créatrices d'un important produit à l'hectare (chiffre d'affaire)
- ▶ **Des exploitations du versant sud qui créent moins de valeur ajoutée** : peu d'activités liées à l'élevage, des productions globalement moins diversifiées et moins valorisées

▲ La tendance sur le Cœur de l'Avesnois

- ▶ **Une PBS de plus de 2 100 €/ha**, supérieure à la moyenne Hauts-de-France (2 015 €/ha)
- ▶ Un potentiel agricole plutôt bon à mettre en lien avec la **spécialisation du territoire dans l'élevage bovin laitier** (des exploitations très spécialisées et performantes, une proportion assez importante d'exploitations converties à l'agriculture biologique avec une meilleure valorisation du lait), la présence également de **productions à forte valeur ajoutée** (maraichage, arboriculture) et la **proximité de bassins de consommation et des industries agroalimentaires** qui soutiennent la demande

	PBS/exp 2010	PBS/ha 2010
CA Maubeuge Val de Sambre	136 103	1 933
CC Cœur de l'Avesnois	129 119	2 163
CC du Pays de Mormal	106 722	1 980
CC Sud Avesnois	104 217	2 044
Total général	120 975	2 040

Produit Brut Standard (PBS) : description d'un potentiel de production des exploitations en fonction de ses surfaces agricoles et de ses cheptels. Bien que souvent exprimé en euros, il n'exprime pas un résultat économique observé. Une variation de PBS traduit une évolution de structures de production (agrandissement, nouvel atelier), et non une variation de chiffre d'affaire

Sources : RGA 2010

PARTIE 4

CAMPAGNE NATURE

4



UN PAYSAGE FAÇONNÉ PAR L'AGRICULTURE

▶ Le bocage, marqueur de l'identité du territoire

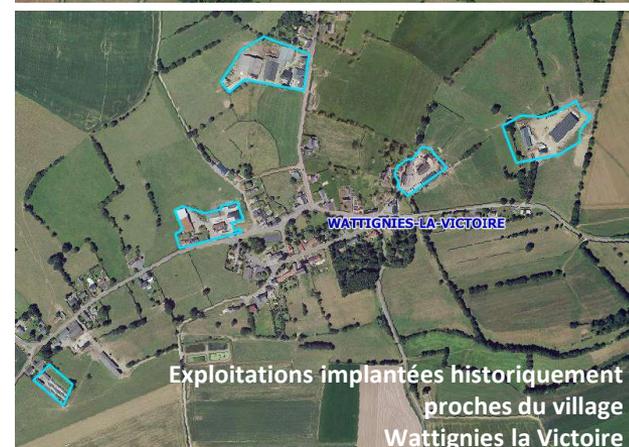
- ▶ Le bocage est un type de paysage où les parcelles de culture ou de prairie (pâturées et/ou fauchées) sont séparées par des haies qui constituent un maillage plus ou moins large
- ▶ Les haies ont plusieurs fonctions et/ou intérêts :
 - Agricole : rôle de clôture, de protection du bétail (contre le vent, les précipitations, la chaleur), rôle anti érosif pour lutter contre les ruissellements et production de bois de chauffage
 - Paysager : cadre de vie, intégration paysagère du bâti, attractivité touristique
 - Écologique : réservoir de biodiversité (nidification, refuge) et corridor biologique

▶ Un paysage façonné par l'homme et l'activité agricole

- ▶ Autrefois boisé, le territoire a été défriché pour laisser place à des cultures vivrières. Les sols étant peu arables, leur vocation herbagère s'est affirmée à partir du XIX^e siècle avec l'essor de la production laitière et le renforcement du bocage.
- ▶ Après la Seconde Guerre Mondiale, le développement de nouvelles pratiques agricoles et le développement urbain ont entraîné un relâchement du maillage bocager

▶ La situation sur le territoire de la 3CA

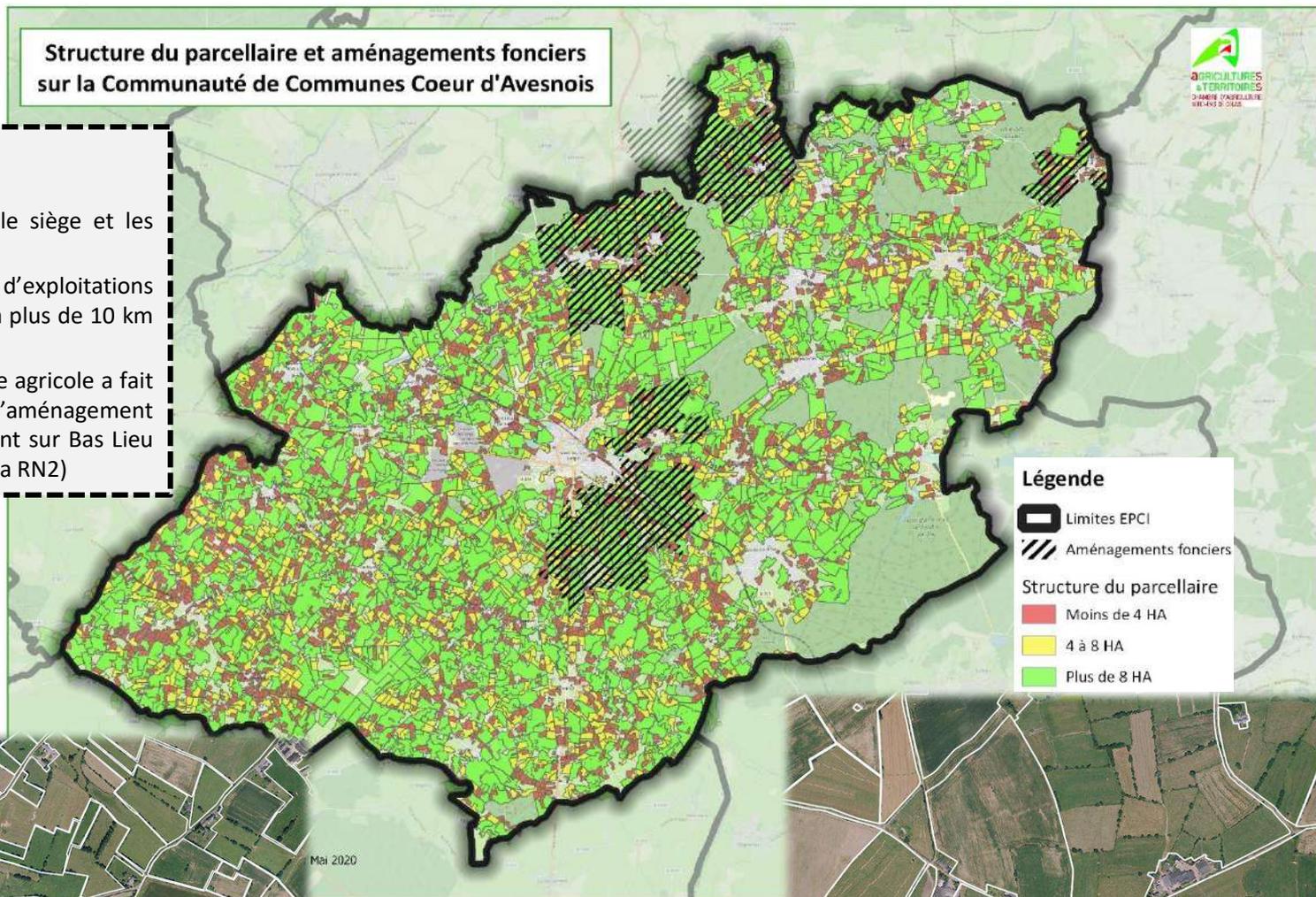
- ▶ Un territoire central relativement épargné par le recul du bocage au profit des terres labourables sur les marges de l'avesnois
- ▶ Terre de prédilection de l'élevage bovin laitier avec un bocage très ancré



STRUCTURATION DU PARCELLAIRE

Structure du parcellaire et aménagements fonciers sur la Communauté de Communes Cœur d'Avesnois

- ▶ 15 îlots par exploitation
- ▶ L'îlot moyen fait 7 ha
- ▶ Distance moyenne entre le siège et les parcelles : 2 km
- ▶ Mais une cinquantaine d'exploitations dispose d'au moins 1 îlot à plus de 10 km du siège
- ▶ Environ 15 % du parcellaire agricole a fait l'objet d'opérations d'aménagement foncier (en cours également sur Bas Lieu et Semousies en lien avec la RN2)



4





UN PARCELLAIRE AGRICOLE HÉTÉROGÈNE

• Des îlots de bonne taille, des situations variables

- ▶ Environ 4 ha par îlot, une vingtaine d'îlots par exploitation, répartis en moyenne sur 3 communes : un parcellaire assez morcelé
- ▶ Des situations variables entre le secteur Ouest qui dispose de meilleures conditions d'exploitation (des exploitations moins nombreuses, plus grandes et un parcellaire moins contraint) que le secteur Est (exploitations nombreuses, de taille moyenne et urbanisation linéaire)

• Des opérations d'aménagement foncier peu nombreuses

- ▶ Actuellement, 15 % de la SAU a fait l'objet d'opérations d'aménagement foncier, principalement en lien avec le projet RN2
 - En cours sur le secteur de Bas Lieu
- ▶ Des agriculteurs favorables à des opérations d'aménagement foncier, notamment sur le secteur de Prisches, afin d'adapter le parcellaire agricole à l'évolution du cheptel

• Des agriculteurs ont recours aux échanges culturels afin d'améliorer leurs conditions d'exploitation



Commune de Beaurepaire sur Sambre



Commune d'Avesnelles



Aménagement foncier (ex remembrement) = opérations d'échange et de regroupement des parcelles sur un périmètre donné permettant une redistribution rationnelle pour l'agriculture

PARTIE 5

PERSPECTIVES POUR L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE À HORIZON 5/10 ANS

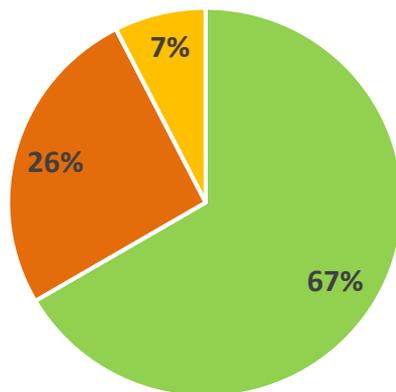


5

QUELLES PERSPECTIVES DE MAINTIEN DES EXPLOITATIONS ?

Répartition des exploitations selon leurs perspectives de transmission

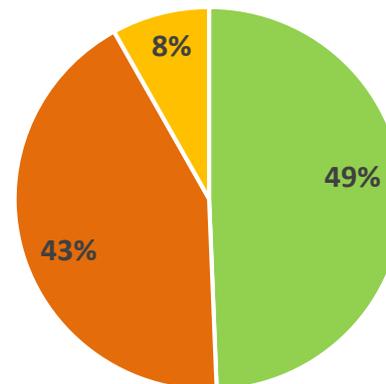
"Age pivot" 55 ans



- CE - de 55 ans
- CE + de 55 ans

■ Sociétaire avec au moins 1 CE + 50 ans

"Age pivot" 50 ans



- CE - de 50 ans
- CE + de 50 ans

■ Sociétaire avec au moins 1 CE + 50 ans

Méthode : classement des exploitations en fonction de l'âge du ou des chefs d'exploitation. Dans le cas des exploitations sociétaires, 3 cas de figure :

- L'âge de l'ensemble des chefs d'exploitation est inférieur à l'âge limite : pas d'enjeu transmission
- L'âge de l'ensemble des chefs d'exploitation est supérieur à l'âge limite : enjeu transmission fort
- Au moins un chef d'exploitation a atteint l'âge limite : enjeu en termes d'emploi

ATTENTION : ce classement n'indique pas que les exploitations ayant dépassé l'âge pivot n'auraient pas de successeur : il indique seulement les exploitations pour lesquelles la question de la pérennité se pose.

QUELLES PERSPECTIVES DE MAINTIEN DES EXPLOITATIONS ?

Comment tenter de mesurer la pérennité des exploitations ?

► Première hypothèse : âge limite 55 ans

- Age charnière, l'exploitation est en rythme de croisière, l'heure n'est plus aux investissements, le ou les exploitants peuvent commencer à avoir une certaine visibilité sur une potentielle succession (familiale le plus souvent, ou par des agriculteurs voisins)
- Dans ce cas de figure :
 - 2/3 des exploitations ont leur/s chef/s d'exploitation âgé de moins de 55 ans (ratio identique à celui noté sur d'autres territoires du NPDC)
 - ¼ ont leur/s chef/s d'exploitation âgé de plus de 55 ans : pour ces exploitations, la question de la transmission est un enjeu fort
 - 7 % sont des structures sociétaires qui ont au moins un gérant de plus de 55 ans : son départ sera également un enjeu pour l'exploitation (en termes d'organisation, d'emploi...)

Des perspectives relativement bonnes ?

► Deuxième hypothèse : âge limite 50 ans

- 1 exploitation sur 2 non concernée
- 43 % ont leur/s chef/s d'exploitation âgé de plus de 50 ans
- 8 % sont des structures sociétaires qui ont au moins un gérant de plus de 50 ans

La confirmation d'une démographie agricole marquée par le babyboom avec une présence importante de gérants âgés de plus de 50 ans

Une vigilance à avoir pour la pérennité des exploitations du territoire

LA 3CA, TERRITOIRE QUI ATTIRE DE NOMBREUX JEUNES INSTALLES

▲ Panorama des installations sur le territoire de la 3CA

- ▶ 38 installations aidées sur la 3CA entre 2011 et 2017
 - Age moyen à l'installation : 31 ans
 - ¼ de femme, avec des installations plus tardives que les hommes
 - En majorité dans le cadre de transmission d'installation (92 %), mais également 3 installations qui ont donné lieu à la création de 3 nouvelles exploitations
 - Des installations très largement tournées vers l'élevage, notamment laitier

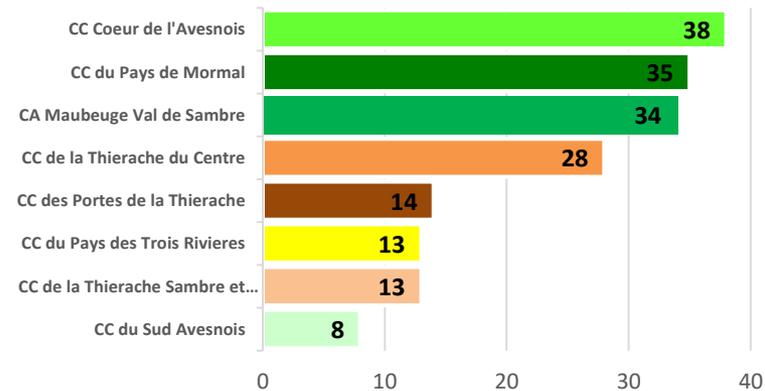
▲ La 3CA, 1^o territoire en nombre d'installations aidées à l'échelle de la Grande Thiérache

- ▶ 1 installation sur 5 s'est faite sur le territoire de la 3CA à l'échelle de la Grande Thiérache
- ▶ 1 sur 3 à l'échelle de la Thiérache du Nord (territoire qui capte 2/3 des installations de la Grande Thiérache !)

▲ Un âge moyen à l'installation relativement tardif

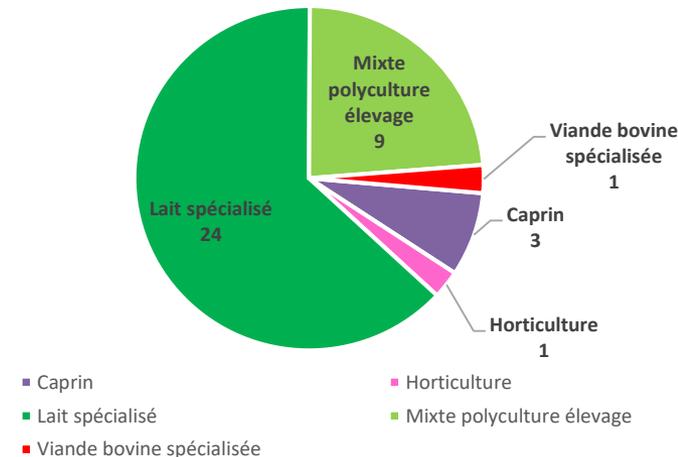
- ▶ 31 ans sur la 3CA contre 26 ans dans la CC Pays des Trois Rivières, 27 ans sur la Thiérache du Centre...mais 32 ans sur le Sud Avesnois
- ▶ Plusieurs facteurs d'explication qui s'entrecroisent :
 - Un **climat économique difficile et/ou la pression foncière** : difficultés pour l'exploitation de dégager un revenu supplémentaire suffisant pour faire vivre une nouvelle famille : attente du départ en retraite des parents;
 - **Des investissements à l'installation lourds** : certains jeunes démarrent par une activité salariée afin de se constituer un apport financier suffisant **La progression du niveau de formation** des agriculteurs (bac minimum)

Nombre d'installations aidées 2011/2017



Source : Chambre d'Agriculture NPDC

Orientation des exploitations accueillant de nouveaux installés



Source : Chambre d'Agriculture NPDC

Atouts

- ▶ Un tissu dense d'exploitations → bonne dynamique agricole
- ▶ Une agriculture garante du maintien du bocage et de l'identité paysagère du territoire
- ▶ Des exploitations spécialisées et performantes, des productions sous signe de qualité

Faiblesses

- ▶ Une spécialisation forte : un risque en temps de crise
- ▶ Un coût élevé du foncier
- ▶ Un enjeu important sur la transmission des exploitations

Opportunités

- ▶ Des productions agricoles assez variées
- ▶ Un potentiel local de consommation à développer
- ▶ Une logique de travail collectif : CUMA, coopératives, groupes de développement, entraide
- ▶ Un tissu agro-industriel de proximité

Menaces

- ▶ Une tendance au développement du mitage et de l'urbanisation linéaire
- ▶ Des difficultés par rapport à la prise en compte des circulations agricoles
- ▶ De nombreuses contraintes réglementaires et la crainte de leur renforcement (notamment sur les questions environnementales)

QUELLES SONT LES PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS DES AGRICULTEURS?

▶ Par rapport au PLUI

- ▶ Vigilance par rapport au développement d'un **habitat linéaire** à proximité des corps de ferme
- ▶ Des craintes que le PLUI entraîne de **nouvelles contraintes**, notamment en lien avec le classement des **haies** = souplesse et flexibilité
- ▶ Vigilance par rapport à la **continuité des zonages** en limites de communes/intercommunalités
- ▶ Quid de la **révision du SAGE** et de la prise en compte des **zones humides** qui sont retravaillées

▶ En général

- ▶ Un **contexte économique tendu**
- ▶ Un souhait : **maintenir des activités d'élevage viables**, garantes du maintien du paysage bocager et de l'emploi
- ▶ La question des **ZNT**
- ▶ Des problèmes de **cohabitation entre riverains et activités agricoles**
- ▶ Compatibilité activités agricoles et tourisme vert : **charte des bonnes pratiques** ?
- ▶ Des problèmes ponctuels de **circulation**

BESOINS ET ENJEUX AGRICOLES : PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES POUR LE PLUI

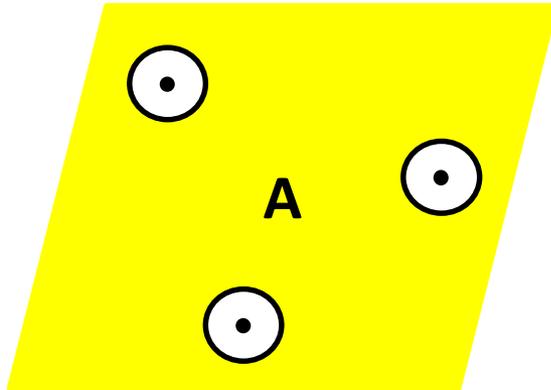
Assurer la pérennité des exploitations et leur développement, maillon essentiel à de nombreuses filières

- ▶ Avoir une **gestion économe du foncier agricole** et préserver l'espace agricole contre les différentes formes de mitage (habitat, boisement,...)
- ▶ Préserver les **parcelles attenantes** aux bâtiments ainsi que les **accès** aux bâtiments agricoles et îlots d'exploitation
- ▶ Permettre **l'évolution des bâtiments agricoles** et de **nouvelles implantations** grâce à une **traduction réglementaire adaptée** (zonage, règlement, repérage de bâtiments...)
- ▶ Adapter la traduction réglementaire aux enjeux environnementaux des espaces et apprécier ses effets sur l'activité agricole, sans porter atteinte à sa viabilité, y compris en zone humide (**privilégier le zonage A en zone agricole**)
- ▶ Intégrer la **circulation agricole** dans la conception des aménagements urbains





EN PARTICULIER : SUR LE ZONAGE

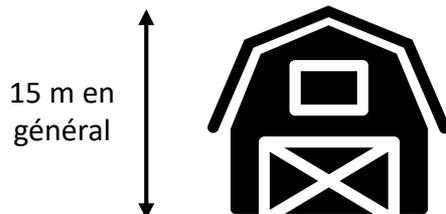


Préconisations

- Privilégier le classement des surfaces agricoles **en zonage Agricole** au lieu de Naturel
- Avoir une continuité du zonage agricole selon les communes, en s'appuyant notamment sur des limites naturelles ou des infrastructures existantes

Objectifs

- Préservation des plaines agricoles et de leurs fonctionnalités ; donner une visibilité sur les perspectives de délocalisation de sites agricoles
- Protection des sites agricoles et des parcelles attenantes par rapport au rapprochement de l'urbanisation ; permettre le développement des sites agricoles et les projets de bâtiments



15 m en
général

Laisser des possibilités de déroger
pour certains types de bâtiments (ex :
stockages en grange)

Préconisations

- Faciliter dans le règlement les règles d'implantation de nouveaux bâtiments en termes de localisation, dans le respect de la réglementation nationale (périmètre RSD ou ICPE pour les élevages)
- Permettre les constructions dans la continuité d'un bâtiment existant dans les mêmes largeurs
- Prise en compte des spécificités des nouveaux bâtiments agricoles en termes de hauteur

Objectifs

- Permettre le développement des sites actuels, les projets, les éventuelles délocalisations et la création de nouveaux sites agricoles

EN PARTICULIER : LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX LIÉS AU BÂTI AGRICOLE

Comme toute activité économique, l'activité agricole a besoin d'évoluer dans le temps et notamment au niveau des sites agricoles et des bâtiments qui y sont implantés (développement ou création d'un atelier, modernisation, mises aux normes, etc...). Les sites agricoles ont la particularité d'être répartis sur l'ensemble du territoire mis en valeur par l'agriculture.

Sur la 3CA, on constate que le type d'implantation des bâtiments agricoles sur le territoire communal est relativement diversifié, avec différents enjeux selon les cas de figure.

A noter qu'une même commune peut combiner plusieurs types d'implantation, il peut en être de même pour une exploitation multi-sites (environ 30% des exploitations).

Pour permettre à cette activité de s'adapter aux évolutions économiques et réglementaires et d'assurer le renouvellement des générations, il y a lieu de prendre en compte cette spécificité territoriale lors de la traduction spatiale des orientations politiques et notamment lors de la délimitation des zonages et de leur règlement dans les documents d'urbanisme.

La démarche qui consiste à éviter le rapprochement de l'urbanisation des bâtiments agricoles permet de maintenir les distances réglementaires, de garantir les perspectives de développement des sites agricoles et de réduire les risques de conflits de voisinage qui peuvent apparaître en raison d'une forte présence des activités d'élevage.

Nous pouvons distinguer quatre grands types d'implantation :

- Des bâtiments agricoles implantés dans le tissu urbain
- Des bâtiments agricoles localisés dans des hameaux qui se sont développés
- Des bâtiments agricoles gagnés par des zones urbanisées suite au développement de l'habitat linéaire
- Des bâtiments agricoles isolés au sein de la plaine agricole,

LES BÂTIMENTS AGRICOLES IMPLANTÉS DANS LE TISSU URBAIN

Situation :

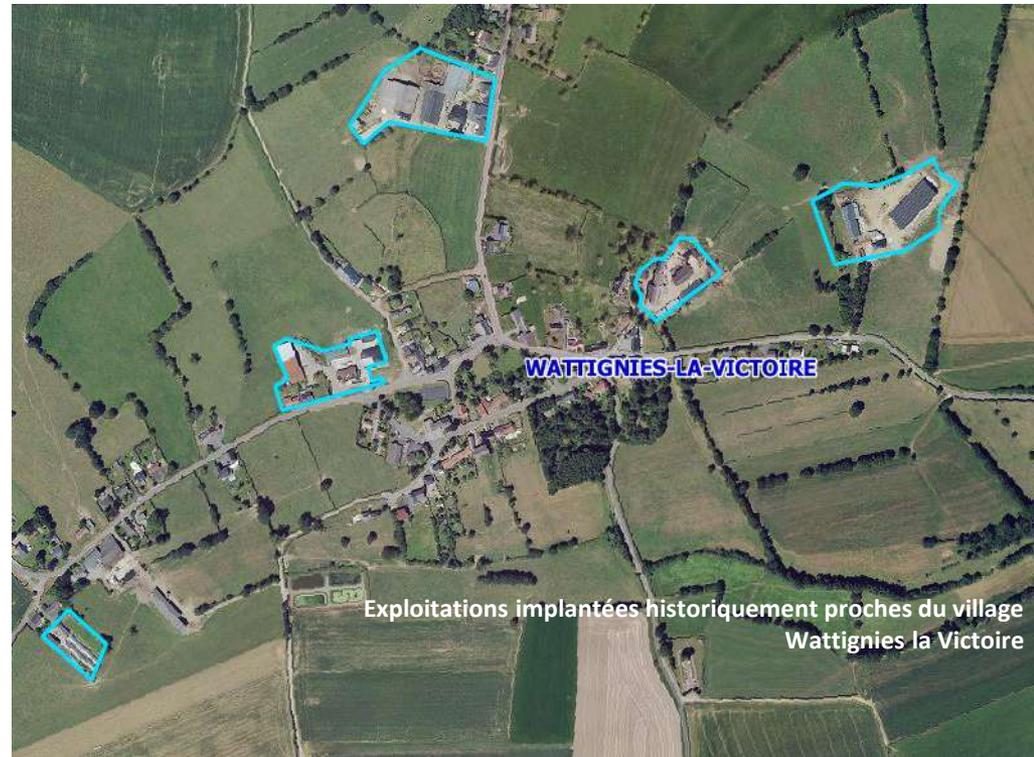
- Une insertion historique ou liée au développement urbain de la commune
- Une grande proximité entre le village et les agriculteurs
- Une transmission généralement familiale depuis plusieurs générations qui a tissé des liens avec son environnement

Avantages :

- En cas d'activité de vente directe à la ferme ou d'accueil, bénéficiant parfois de bâtiments ayant un intérêt architectural
- Des liens plus forts avec les habitants

Risques potentiels :

- Peu de disponibilité foncière à proximité limitant les fonctionnalités de l'exploitation et son développement (projets de bâtiments)
- Des difficultés pour mettre en œuvre le principe de réciprocité
- Des risques accrus de conflits de voisinage liés aux circulations agricoles, au cheptel...
- Des difficultés potentielles de circulation agricole (accessibilité pour les livraisons, les collectes, déplacements liés à l'exploitation, l'accessibilité aux parcelles, ...)



PRÉCONISATIONS

- L'urbanisation projetée ne doit pas porter atteinte au bon fonctionnement de l'exploitation ou remettre en cause son avenir
- Le règlement de la zone urbanisée devra permettre l'évolution des bâtiments agricoles, dans le respect de la réglementation.
- Les accès vers les espaces agricoles, notamment aux parcelles de proximité, devront être préservés.
- Donner par ailleurs la possibilité à ces exploitations de se délocaliser, si nécessaire

LES BÂTIMENTS AGRICOLES LOCALISÉS DANS DES HAMEAUX QUI SE SONT DÉVELOPPÉS

Situation

- Un développement de l'habitat à proximité de fermes existantes. Rappelons aussi qu'un certain nombre de hameaux a une origine agricole
- Un développement du bâti agricole en profondeur (à l'arrière des bâtiments existants), les terres se trouvent à l'arrière des bâtiments dans un cône de développement

Avantages

- Un cadre de vie agréable et de bonnes conditions d'exploitation
- Le caractère fonctionnel de l'exploitation et les possibilités d'extension liées à la présence d'un cône de dégagement pour les extensions futures

Risques potentiels

- Le développement des bâtiments agricoles pourrait être rendu plus difficile dans certains cas, et notamment lors de la mise en œuvre du principe de réciprocité des bâtiments d'élevage. Les situations sont variables selon la configuration du hameau et le type d'exploitation (polyculture, élevage RSD ou ICPE)
- Des risques accrus de conflits de voisinage, en cas d'élevage ou de bâtiments spécifiques (nuisances olfactives ou sonores,...).
- Des difficultés potentielles de circulation agricole (déplacements liés à l'exploitation, l'accessibilité aux parcelles, ..)



PRÉCONISATIONS

- Prévoir un zonage et un règlement adaptés pour permettre l'évolution des bâtiments agricoles, dans le respect de la réglementation en vigueur
- L'urbanisation projetée ne doit pas porter atteinte à l'activité agricole présente et ainsi éviter de remettre en cause l'avenir de l'exploitation
- Préserver les plaines agricoles et les parcelles attenantes et de proximité nécessaires au développement des exploitations
- Privilégier le classement en A de ces espaces, notamment à proximité des bâtiments agricoles pour permettre au bâti agricole d'évoluer.

LES BÂTIMENTS AGRICOLES GAGNÉS PAR DES ZONES URBANISÉES SUITE AU DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT LINÉAIRE

Situation :

- Un développement de l'habitat sous forme linéaire le long des routes : des constructions en front à rue pouvant aller jusqu'à encercler des bâtiments agricoles
- Un développement du bâti agricole en profondeur (à l'arrière des bâtiments existants)
- L'arrivée de néo-ruraux à proximité des exploitations

Avantages :

- Une localisation favorable aux activités de vente directe à la ferme ou d'accueil.

Risques potentiels

- Le développement des bâtiments agricoles rendu plus difficile dans certains cas et notamment lors de la mise en œuvre du principe de réciprocité des bâtiments d'élevage.
- Des risques accrus de conflits de voisinage, en cas d'élevage ou de bâtiments spécifiques (nuisances olfactives ou sonores,...).
- Des difficultés potentielles de circulation agricole (déplacements liés à l'exploitation, l'accessibilité aux parcelles, ..)



PRÉCONISATIONS :

- Prévoir un zonage et un règlement adaptés pour permettre l'évolution des bâtiments agricoles, dans le respect de la réglementation en vigueur
- L'urbanisation projetée ne doit pas porter atteinte à l'activité agricole présente et ainsi éviter de remettre en cause l'avenir de l'exploitation
- Les accès vers les espaces agricoles, notamment aux parcelles de proximité, devront être préservés
- Donner par ailleurs la possibilité à ces exploitations de se délocaliser

LES BÂTIMENTS AGRICOLES ISOLÉS AU SEIN DE LA PLAINE AGRICOLE

Situation :

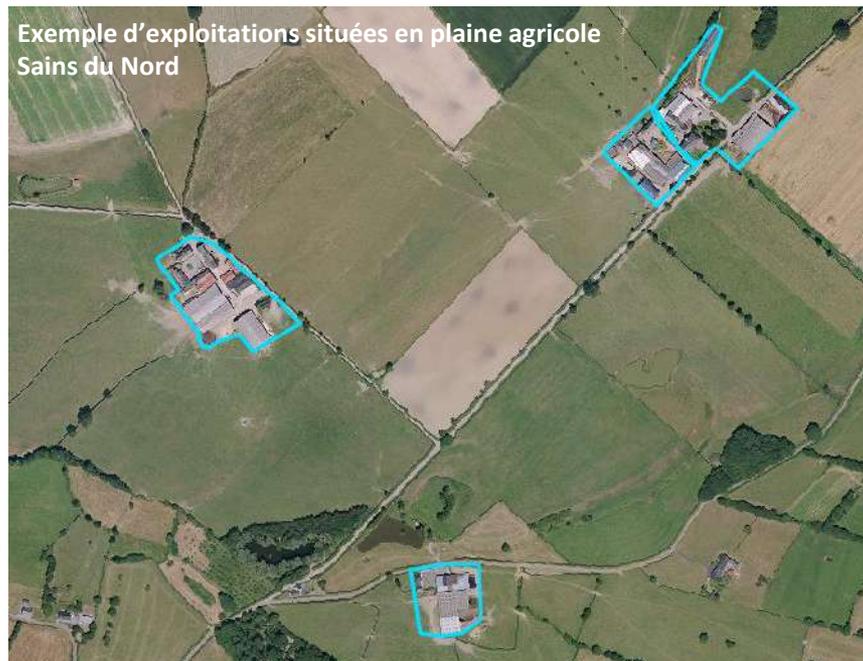
- Des bâtiments agricoles généralement entourés de leurs parcelles de proximité dans une plaine agricole, globalement isolés par rapport l'urbanisation.
- Une situation adaptée à une agriculture en perpétuel mouvement.
- En revanche le bâti agricole peut évoluer en cas de changement de destination, ce qui peut entraîner un rapprochement d'habitations par rapport aux sites agricoles en activité.

Avantages :

- Des conditions d'exploitation optimales
- Le caractère fonctionnel de l'exploitation et les possibilités d'extension
- Des sites moins concernés par le principe de réciprocité, les problématiques de circulations agricoles et de conflits voisinages

Risques potentiels :

- Une vigilance à avoir par rapport au type de classement sur ces secteurs, pouvant avoir des conséquences sur le développement des sites agricoles.
- L'accessibilité si le réseau routier n'est pas mis en hors gel



PRÉCONISATIONS :

- Préserver les plaines agricoles et les parcelles attenantes et de proximité nécessaires au développement des exploitations
- Privilégier le classement en A de ces espaces, notamment à proximité des bâtiments agricoles pour permettre au bâti agricole d'évoluer.
- Eviter le développement du mitage et de l'habitat diffus

CARTES DES ENJEUX AGRICOLES

- Les principaux enjeux spatiaux sont repris dans les cartes à enjeux jointes au rapport. Ces enjeux sont multiples et délimitent des « zones dites à enjeux agricoles ». Elles sont principalement liées au bâti agricole, au parcellaire et aux types de productions.
- Le lien entre bâti et parcellaire agricole a également été fait au niveau des parcelles de proximité.

DES ENJEUX LIES AU BATI AGRICOLE



- Repérage du siège et des différents sites agricoles
- L'orientation technico-économique et la présence d'élevage
- Information sur le régime sanitaire donnée à titre indicatif via des données internes Chambre
 - Non issue d'enquêtes individuelles, elles n'ont pas fait l'objet de validation de la part des exploitants
 - Information globale à l'échelle de l'exploitation et non affinée par site agricole (si une exploitation est classée ICPE et qu'un de ses sites n'abrite pas de bêtes, celui-ci sera quand même noté ICPE)

DES ENJEUX LIES AU PARCELLAIRE



Les parcelles dites « de proximité » portent sur les îlots d'exploitation situés dans un rayon de 200 m autour des bâtiments de l'exploitation.

Ces parcelles proches des bâtiments sont importantes pour le bon fonctionnement des exploitations, quelle que soit leur orientation technico économique (meilleure surveillance du cheptel bovin, bonne accessibilité, manœuvres facilitées à proximité des bâtiments...) et leur développement futur (notamment en lien à des projets de bâtiments). Elles nécessitent donc une attention particulière.

DES ENJEUX LIES AUX PRODUCTIONS

Cet enjeu concerne des parcelles où des productions particulières sont implantées :

- Parcelles portant des cultures spécialisées : maraîchage, horticulture, cueillettes, plantes aromatiques, cultures pérennes de type arboriculture, pépinières, ...
- Parcelles cultivées en agriculture biologique ou en cours de conversion à l'agriculture biologique



Les cartographies sur les enjeux agricoles sont complétés et approfondis par la réalisation de zooms et d'enquêtes complémentaires sur les secteurs pressentis à l'urbanisation identifiés par la 3CA



SERVICE ÉTUDES, PROSPECTIVE ÉCONOMIQUE ET TERRITORIALE

www.nord-pas-de-calais.chambre-agriculture.fr

TERRALTO
AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
NORD-PAS DE CALAIS